

Cet immense chantier se tient à la Barfüsserplatz, à Bâle, et de son chaos sortira le plus moderne théâtre de Suisse, dont la « première » aura lieu en automne 1973. Cette réalisation d'un coût de 42 millions sera aussi « révolutionnaire » d'aspect (toit suspendu, nouvelle conception unitaire scène-salle) que d'équipement (scène mobile, installation acoustique débordant jusqu'au foyer, entrée spéciale sans marches pour invalides, etc.). Le vieux Théâtre municipal (à l'arrière-plan) sera démolli. Le quartier sera vraiment transformé, puisque la dénivellation entre deux rues sera de plus utilisée pour l'aménagement d'un centre commercial couvert.

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87, CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300. Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMERO: 30 ct. — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Très nette prise de position de l'Union syndicale suisse Une manœuvre pour torpiller l'initiative pour le droit au logement?

Tout d'un coup, ça presse! Le Palais fédéral redécouvre le problème du logement. Il a pris son temps. Il est vrai que la votation du 27 septembre approche.

Le 26 août, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres un message les invitant à porter de 600 millions à un milliard le crédit destiné à faciliter le financement de la construction de logements. Comme l'a exposé M. Brugger, chef du DEP lors de la conférence de presse du 31 août, la solution met l'accent sur l'octroi de prêts à intérêt réduit; ils seront progressivement amortis, compte tenu de l'évolution des revenus. Les montants remboursés alimenteront un fonds de roulement, de sorte qu'ils pourront être réutilisés pour la construction de logements. Des aides initiales accordées par ce fonds faciliteront l'achat d'appartements et de maisons familiales. Des mesures spéciales sont prévues pour les personnes âgées et celles dont les revenus sont modestes. Cette aide ne saurait être appréciée plus longtemps sous l'angle limité de la protection de la famille. Le message reconnaît que la construction de logements ne peut être stimulée de manière suffisamment efficace que si la Confédération est autorisée à édicter des prescriptions sur l'équipement des terrains à bâtir. Une aide accrue sera donc accordée pour l'acquisition et l'équipement de terrains, la recherche dans le secteur de la construction, la rationalisation, de même que pour garantir le financement en période de perturbations aiguës du marché de l'argent et des capitaux.

De surcroît, l'administration prépare un projet d'article constitutionnel sur l'encouragement de la construction d'habitations; les études entreprises et l'élaboration de la loi d'exécution afférente aux articles constitutionnels sur le droit foncier ont montré la nécessité d'élargir les bases constitutionnelles. C'est le seul moyen de réaliser une solution à long terme, inspirée par une nouvelle conception.

Le nouvel article constitutionnel doit préciser que l'encouragement de la construction de logements est une tâche permanente de la Confédération qui doit être autorisée à prendre les mesures que son exécution requiert et pour faciliter l'accès à la propriété d'un appartement ou d'une maison. Elle doit avoir aussi la compétence d'édicter des prescriptions sur l'équipement des terrains à bâtir. Il conviendrait, de surcroît, que les attributions qu'elle possède déjà soient étendues au-delà du cercle de la famille; elle devrait donc disposer d'une base constitutionnelle suffisante pour soutenir toutes les mesures visant à améliorer les « conditions de base » dans le domaine de la construction d'habitations.

Le diable a surgi de sa boîte! Si l'on prend note avec satisfaction du réveil gouvernemental, on n'en pense pas moins qu'il est bizarre qu'on ait attendu jusqu'au dernier moment pour présenter au peuple une solution qui ne vaut pas l'initiative.

Si le Conseil fédéral prend vraiment au sérieux le problème, pourquoi n'a-t-il pas opposé à temps un contreprojet à l'initiative pour le droit au logement?

Il ne l'a pas jugé nécessaire. Mais maintenant qu'il constate une mobilisation de l'opinion en faveur de l'initiative, que le Parti conservateur chrétien-social suisse, les partis radicaux de Genève, de Vaud et du Valais ont décidé de soutenir le MPP, la peur d'être dépassé par les événements a saisi le Conseil fédéral. Il a fallu l'initiative pour qu'il prenne conscience que le peuple en a assez d'être exploité par les intérêts immobiliers et que la colère gronde.

Les citoyens ne doivent pas se laisser leurrer par cette manœuvre: le projet gouvernemental n'est pas un véritable contreprojet.

Le 27 septembre, les citoyens sont appelés à se prononcer sur l'initiative uniquement et non sur un projet du Conseil fédéral — qui n'est d'ailleurs pas encore pensé jusqu'au bout.

La soupe, dit-on, n'est jamais mangée aussi chaude qu'elle est servie. Etant donné le rapport des forces en présence au Parlement, il est probable que le projet d'article constitutionnel envisagé par le Conseil fédéral sera édulcoré. Il n'est pas besoin d'être grand prophète pour penser que l'octroi de compétences efficaces à la Confédération — et seuls des pouvoirs dignes de ce nom peuvent permettre de maîtriser la situation — sera vivement combattu.

Il suffit de songer au sort de l'initiative pour la réforme du droit foncier. Pour la torpiller, les milieux officiels ont promis monts et merveilles. Que s'est-il passé? Au nom de la « liberté » les milieux auxquels le laisser faire, le laisser-aller est profitable ont dépouillé le projet d'article constitutionnel du Conseil fédéral comme un arbre de Noël au lendemain de la fête. Pour recourir à une autre image: la montagne a accouché d'une souris. Cette pitoyable machination va-t-elle se répéter? Si l'initiative pour le droit au logement est repoussée et cesse d'être une épée de Damoclès, on peut être certain que ce triste jeu recommencera.

Le 27 septembre il s'agit de voter OUI pour protester contre la déloyale manœuvre en extremis des autorités et des intérêts immobiliers. Ceux qui veulent une solution certaine — et non pas aléatoire seulement — se prononceront pour l'initiative. Les propositions concrètes des autorités pour une politique du logement à long terme ne seront pas démonétisées. Au contraire. Elles pourront alors être insérées dans la loi d'exécution, et même complétées!

css.

EXPO 64: POINT FINAL. — Le Comité directeur de l'Exposition nationale suisse de Lausanne 1964, a tenu son ultime séance le 2 septembre 1970 à Lausanne.

Après avoir entendu un rapport de la direction sur l'achèvement de ses travaux, le Comité directeur a constaté que les tâches résultant de cette manifestation sont entièrement accomplies et que les engagements de l'Exposition nationale ont été exécutés conformément aux statuts du Comité d'organisation.

Dès lors, le Comité directeur a décidé de requérir la radiation au registre du commerce de l'association «Comité d'organisation de l'Exposition nationale Suisse — Lausanne 1964», et de donner décharge au triumvirat directorial de sa mission.

Nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution

Pour répondre à une initiative populaire lancée en octobre 1967 en vue de renforcer la protection des eaux, le Conseil fédéral a mis au point un projet de loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution. H.-P. Tschudi en a invoqué les grandes lignes dans une conférence de presse. La révision de la loi proposée va dans le sens même des efforts du gouvernement en vue de la protection de l'homme et de son environnement naturel. La Suisse a déjà progressé dans la défense de nos eaux, mais il y a encore beaucoup à faire. La loi, en elle-même, ne suffira pas pour purifier nos cours d'eau et nos lacs. Il faudra la coopération de toute la population. L'initiative en cours sera-t-elle retirée? On ne pourra le dire qu'au moment où le projet sera discuté à l'Assemblée fédérale. Il y a toutefois de fortes chances qu'elle le soit.

La nouvelle loi innovée, par rapport à l'ancienne, en ce sens que les tâches et les obligations respectives de la Confédération, des cantons, des communes et des particuliers sont clairement définies. Pour sa part, la Confédération doit arrêter les prescriptions d'exécution de la loi et veiller à leur application. Elle doit coordonner les plans établis et veiller à ce que les cantons agissent selon ceux-ci. Chaque canton devra mettre au point un plan d'assainissement. Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, tous les écoulements provoquant une pollution devront avoir été supprimés. Au cas où un canton n'aurait pas pris à temps les mesures nécessaires, la Confédération sera habilitée à prendre elle-même celles-ci aux frais du canton responsable.

Selon la loi actuelle, les infractions commises intentionnellement ou par négligence ne sont punissables que de l'amende. Le nouveau texte pré-

voit des peines de prison. Celles-ci ne pourront pas dépasser six mois dans le cas de la négligence. De toute façon, la rigueur des sanctions judiciaires est accentuée à l'endroit de ceux qui se rendent coupables d'altérations des eaux. Des juristes ont été chargés d'étudier les moyens permettant d'aggraver la responsabilité civile de ceux qui auront provoqué une pollution.

Les subventions pour la construction d'installations publiques servant à l'assainissement des eaux usées et à l'élimination des ordures seront sensiblement augmentées. Les taux de subventionnement atteindront, au lieu de 35% au maximum comme maintenant, 45 voire 50% pour les installations servant à l'assainissement des eaux. L'apport de l'Etat sera donc doublé en comparaison de la loi actuelle.

A PROPOS...

De l'importance des étymologies. Je me préparais à écrire un article que j'aurais intitulé: « Le mythe Davel ».

Car, enfin, le brave major n'avait que peu le sens de la participation: c'est non seulement sans les mettre « au parfum » qu'il entraîna ses hommes sur Lausanne — soldats, sous-officiers, officiers — mais encore en les trompant, en leur faisant croire qu'il s'agissait d'une simple revue et qu'il avait reçu des ordres de Berne. Ses hommes, c'est-à-dire ceux qui auraient été amenés à payer de leur personne, et le cas échéant de leur vie, si l'entreprise avait réussi, c'est-à-dire encore si les notables de Lausanne avaient « marché ».

D'autre part, dans l'adresse qu'il avait préparée, Davel réclamait l'indépendance, l'autonomie du « Pays de Vaud » jusqu'au pont de Gümenen... Politique nettement annexionniste, me disais-je: avant de parvenir à Gümenen, on traverse successivement, venant de Morat, Bichselen, Gempnach, Biberen et Rickenbach — autant de localités faisant partie manifestement du domaine allemand... Frontière « stratégique », probablement...

Et puis, feuilletant de vieux livres, qui citaient de vieux textes, je me suis aperçu qu'à l'époque, Gümenen s'appelait aussi Egumine... Sans doute d'« Aigues Mines » — quelque chose comme « Eaux souterraines » ou « encaissées »? Bref, qu'au début du XVIII^e siècle, la frontière linguistique passait apparemment par là!

Reste ce que je disais au début: que le major avait un sens de la démocratie très autoritaire, que son entreprise, si elle eût réussi, eût débouché sans doute sur une guerre fort sanglante, et par-delà, en cas de victoire, sur la prise du pouvoir précisément par ces de Crousaz, de Loys, etc., qui le livrèrent au Bernois.

Jeanlouis CORNUZ.

DANS MON CALEPIN

XXII

L'apparente solidarité nationale des employeurs et des employés, dans le contexte économique de la Suisse, ne doit pas être prise au pied de la lettre et considérée comme une réalité intangible et glorieuse. Il y a une certaine obligation de solidarité, sans laquelle le peuple entier, « capitalistes » comme « prolétaires », courrait un gros risque d'abaissement du niveau de vie.

La situation est cependant telle que nous sourirons toujours aux plaintes des patrons devant la diminution des bénéfices — malgré le développement quasi constant des affaires, la voracité de l'Etat, les entraves d'ordre administratif... Nous sourirons aussi longtemps que les bilans des sociétés resteront camouflés, qu'il leur sera de la sorte possible de jongler avec les bénéfices réels et annoncés, la part véritable des investissements et de l'autofinancement, le coût de production net et le prix de vente. Il est vrai que l'état dans lequel se trouvent les industries chimiques, les banques, les grands commerces a de quoi provoquer la pitié!

Nous sourirons aussi longtemps que les moralisateurs de l'épargne et contempteurs de l'aide publique seront les mêmes qui abandonnent le territoire suisse pour investir à l'étranger où le profit est supérieur et plus rapide, même s'il est

moins sûr. Il est facile à ces gens de recommander aux travailleurs d'économiser, afin d'assurer leurs vieux jours (le mythe du troisième pilier) et de contribuer à la collecte des capitaux dont le pays a besoin.

L'inflation prétendument causée par l'augmentation des salaires (qui accroissent d'autant les prix parce que le bénéficiaire ne peut pas être touché négativement; mais n'est-il pas curieux de constater que des élévations de salaire de 5% environ provoquent parfois des hausses de 10, 15, voire 20% ou plus à la clientèle?), cette inflation ne serait-elle pas jugulée si les salaires augmentaient dans un système de souple contrôle des prix et de fiscalité harmonisée, sur le plan fédéral et quant à ses exigences parfois dérisoires, si la sécurité sociale était complète, si les syndicats pouvaient négocier le deuxième pilier pour investir dans la vie économique et limiter sa cherté, et enfin si un peu plus de clairvoyance dirigeait la consommation et surtout ceux qui la poussent?

Nous sourirons encore aussi longtemps que les patrons considéreront jalousement leur entreprise comme leur chose et refuseront toute participation aux ouvriers. Qu'ils se débrouillent alors, et ne se plaignent pas devant eux si ces derniers réclament une plus juste part.

Bernard Gygi.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

L'initiative du POP promet une plus juste répartition de la charge fiscale. L'idée est excellente, mais...

les petits contribuables paieraient-ils vraiment moins d'impôts ?

— **MALHEUREUSEMENT NON**, car, avec le système proposé, les communes subiraient une perte qu'elles devraient nécessairement compenser en élevant leur taux d'imposition.

Enfin on vous reprendrait plus que ce qu'on vous aurait donné !

votez NON

les 5 et 6 septembre 1970

PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

CHRONIQUE VAUDOISE

LAUSANNE UN MONSIEUR QUI NOUS DÉROUTE

Nous apprécions généralement les articles de notre confrère Max Syfrig, de la « Tribune de Lausanne », qui montre souvent beaucoup d'ouverture d'esprit. Cependant, un de ses derniers articles intitulé « Les grands partis déchirés » nous a causé quelque désarroi. Le journaliste lausannois y disait notamment :

« La décision du Parti conservateur chrétien-social d'apporter son soutien à l'initiative sur le droit au logement et le développement de la protection de la famille a constitué la surprise politique de l'été. Les observateurs de la vie publique ne s'y sont pas trompés. »

« Ainsi, le Mouvement populaire des familles (MPF), de caractère essentiellement romand, catholique d'inspiration, quasiment inconnu outre-Sarine, isolé de l'appareil des partis et des syndicats, traité par-dessous la jambe par M. Schaffner et le gouvernement, réussit le miracle de faire monter dans sa barque quasiment tous ceux qui manifestèrent quelque hostilité, ou du moins se montrèrent fort réservés à l'égard de son initiative : le Parti socialiste, l'Union syndicale suisse (USS) et, enfin, le Parti conservateur chrétien-social. »

« Deux réflexions s'imposent à l'esprit. »

« C'est, tout d'abord, la confirmation d'un phénomène nouveau dans notre pays, puisque, coup sur coup, un homme (M. Schwarzenbach) et un groupement modeste (le MPF) parviennent à cristalliser

l'intérêt de l'opinion publique sans que les partis ou les organisations syndicales y soient, à l'origine, pour quoi que ce soit. On peut même avancer que la démonstration de leur impuissance a suscité l'initiative en question bien avant que les députés romands aux Chambres fédérales n'engagent un combat inégal, perdu d'avance, pour la protection des locataires. La faille entre le pays réel et le pays légal se creuse et elle devrait entraîner un examen d'autant plus attentif de la part des stratèges politiques. »

« La deuxième réflexion est inspirée par les distorsions internes qui troublent la vie des trois plus grands partis de notre pays. »

Ce qui nous trouble surtout dans ces lignes, c'est l'hostilité et la réserve dont aurait fait preuve le Parti socialiste suisse à l'égard de l'initiative du Mouvement populaire des familles. Jusqu'à ce jour, nous n'en avions jamais entendu parler. Au contraire, nous avons vu plusieurs grandes sections l'appuyer chaleureusement — avant même qu'elle ne soit lancée — et aider à la récolte des signatures.

En revanche, quelques sections de l'Union syndicale suisse d'outre-Sarine ont montré, au début, des réserves. Mais enfin, l'Union syndicale suisse n'est pas le Parti socialiste !

C'est pourquoi, en l'occurrence, nous ne croyons pas qu'il y ait faille entre le pays légal et le pays réel ; en tout cas pas entre le pays réel et la gauche démocratique. Et nous ne pensons pas, ayant suivi dès sa genèse le lancement de l'initiative du MPF, qu'on puisse faire un rapprochement quelconque en-

tre son succès et celui relatif à l'initiative Schwarzenbach, sinon que tous deux prouvent que de nouvelles méthodes de propagande, qu'un nouveau langage portent sur l'électeur. Mais le Parti socialiste suisse, dans son ensemble, en est absolument conscient et, en un certain sens, l'initiative du MPF est la manifestation de cette conscience.

BAULMES UN MONSIEUR REVEUR

Le « Journal d'Yverdon » a interrogé un paysan de Baulmes pour savoir ce qu'il pensait du conseiller d'Etat Ravussin, qui habite cette localité :

« Bien qu'il soit magistrat, il est resté un homme simple » a déclaré l'interviewé. « Il aime sa terre. Peut-être plus en poète qu'en praticien. Depuis que je le connais, il a toujours aimé faire les petits travaux. S'astreindre tout le jour, par exemple, comme ici où nous sommes, cela n'existe pas beaucoup pour lui. Lui, ce qui lui importe, ce sont ses arbres fruitiers, ses abeilles, son petit travail. Où on peut rêver. Du moins c'est ainsi que je le vois. Actuellement, il s'occupe encore de son domaine. Selon le temps dont il dispose, avec sa charge. »

Si le portrait est exact — il nous paraît, quant à nous, qui connaissons moins bien M. Ravussin, assez méchant — on se demande ce qu'attend le conseiller d'Etat pour écrire, suivant les traces d'un grand poète qui l'a précédé, les « Petits Travaux et les Jours ». Verrons-nous l'œuvre quand aura sonné l'heure de la retraite ?

VEBÉ.

GRANDE EXPOSITION DE CHAMPIGNONS

Samedi, dès 17 h.

Dimanche, de 8 à 20 h.

Concours de morilles

organisée par la Société mycologique

de La Chaux-de-Fonds

Croûtes aux champignons

Cercle catholique

Stand 16

Vente de livres



SOCIÉTÉ DES FABRIQUES DE SPIRAUX RÉUNIES

Direction générale
Progrès 125
LA CHAUX-DE-FONDS

CERCHER UN

CHEF de la comptabilité financière

Le poste requiert :

- diplôme ou maturité d'une école de commerce ou diplôme fédéral de comptabilité (ou en voie de préparation) ;
- quelques années d'expérience au service de la comptabilité financière d'une entreprise industrielle ou commerciale ;
- de l'intérêt pour les méthodes modernes de gestion financière (contrôle budgétaire en particulier) ainsi que pour les problèmes posés par le traitement de l'information ;
- le sens de l'organisation et de la collaboration.

Le candidat retenu travaillera de manière indépendante dans le cadre d'une équipe jeune et dynamique. Ce poste conviendrait à un jeune employé de 25 à 33 ans.

Entrée en fonction: 1er décembre ou date à convenir.

Les candidats de langue maternelle française voudront bien faire parvenir leurs offres manuscrites, avec pièces d'usage, à la direction, Progrès 125, La Chaux-de-Fonds. Discretion assurée.

Méroz «pierres» s.a.

MANUFACTURE DE PIERRES D'HORLOGERIE
Avenue Léopold-Robert 105
2501 LA CHAUX-DE-FONDS

PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ

à plein temps ou à la demi-journée
de nationalité suisse, frontalier ou étranger pour différents travaux propres et soignés.
Les personnes n'ayant jamais travaillé dans la partie seront mises au courant.
Prière d'adresser offres ou de se présenter à nos bureaux, entre 16 h. et 17 h. 30.



Département de justice

MISE AU CONCOURS

Deux postes de

COMMIS
à l'Office des poursuites et des faillites du district de La Chaux-de-Fonds

sont mis au concours.
Obligations: celles prévues par la législation.
Traitement: classes 13 à 9, plus allocations légales.
Entrée en fonctions: à convenir.
Les offres de service (lettres manuscrites), accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées à l'Office du personnel de l'administration cantonale, Château de Neuchâtel, jusqu'au 14 septembre 1970.



maître opticien ne pas le perdre de vue

Hôpital 27 NEUCHÂTEL

CHRONIQUE JURASSIENNE



Circulan vous soulage et combatte avec succès les troubles circulatoires !
Circulan chez votre pharmacien et droguiste. 1 litre Fr. 22.50 / 12.90, 5.40



Municipalité de SAINT-IMIER

Avis de dépôt

Le Conseil municipal porte à la connaissance des électrices et des électeurs de Saint-Imier que la modification du plan d'alignement « Rue de la Serre » et prescriptions spéciales est déposée publiquement au secrétariat municipal du 5 au 24 septembre 1970.

Les oppositions, dûment motivées, seront reçues pendant ce délai au secrétariat municipal.

Ce plan modifié et les prescriptions ont été approuvés par le Conseil général.

Saint-Imier, le 3 septembre 1970.

CONSEIL MUNICIPAL



Municipalité de Saint-Imier

Vente de pommes et pommes de terre à prix réduit

La Régie fédérale des alcools nous donne la possibilité de livrer des pommes et des pommes de terre à prix réduit.

Ont droit à l'achat: les personnes à revenu modeste au sens de l'ordonnance cantonale en vigueur.

Les commandes doivent être adressées à l'Office municipal du travail jusqu'au 14 septembre 1970 dernier délai.

OFFICE DU TRAVAIL DE SAINT-IMIER



AMSTERDAM



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel

Tél. (038) 5 49 92

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Gigon Stanislas-Gilbert-Imier, fils d'Edgar-Léon, mécanicien, et de Monique-Simone-Huberta née Allart.
Riganelli Sergio, fils de Nello-Aldo-Agostino, chauffeur, et d'Ivonne-Sophia née Nieuwenhuizen.

Promesse de mariage

Humbert-Droz Jean-Luc-Henri, étudiant en médecine, et Esseiva Claire.

Décès

Guyot Jean-André, mécanicien, né le 17 mai 1917, époux de Marie-Rose née Schmid (Combe-Grieurin 41).
Jeanneret née Fallet, ménagère, née le 3 décembre 1899, veuve d'Auguste (Loche 21).

Notre langue Etes-vous à la page?

Les définitions qui suivent se rapportent à des mots qui, pour la plupart, ont été créés ces dernières années. Essayez de les trouver, puis vérifiez vos réponses.

1. Se dit d'une personne ou d'une opinion en faveur de l'inclusion de la France (ou de la Communauté économique européenne) dans un système d'alliance militaire ou économique animé par les Etats-Unis.*

2. Dérapage causé par l'humidité de la chaussée.

3. Participation des salariés aux profits de l'entreprise.

4. Machine sonore publique faisant passer automatiquement le disque demandé.

5. Groupe de personnes sélectionnées pour une étude ou une recherche déterminée. Groupe de spécialistes appartenant à des disciplines différentes et qui animent devant un auditoire une discussion portant sur des sujets d'intérêt politique, économique ou social afin de permettre aux auditeurs d'exprimer leurs points de vue et d'arriver ainsi à une conclusion.

6. Ensemble des procédés de copie, par exemple ceux qui utilisent un rayonnement de lumière, de chaleur ou un rayonnement électrique, ainsi que des autres procédés de duplication, par exemple l'impression offset.

7. En statistique, écart entre deux possibilités extrêmes.

8. Médecin exerçant la médecine générale.

9. Personne occupant une place importante dans les institutions des communautés européennes.

10. Probabilité pour qu'un élément, un circuit électronique, un appareillage ou un équipement fonctionne sans défaillance pendant une période de temps déterminée.

Réponses:

10. **Fiabilité.**
pourrait décevantement contester.
eurocrates n'est pas de celles qu'on
L'opinion de Louis Armand sur les
et Langage») cite l'exemple suivant:
9. **Eurocrate.** Jean Rivecourt (« Vie
8. **Généraliste ou omnipratien.**
7. **Fourchette.**
et plus approprié que « duplication »
« plus précis que « reproduction »
il est plus bref que « procédé de co-
terme présente plusieurs avantages:
Jean Giraud (« Vie et Langage »), ce
6. **Reprographie.** Comme l'écrit
étude et groupe d'animateurs.
équivalents français seraient: **groupe**
5. **Encore un anglicisme: panel.** Les
électrophone à sous.
férence au premier de ces mots:
Pour ma part, je donnerais la pré-
gogo », « débiteur de musique »).
tophone » (et, par dérivation: « disc-
stique », « phono mécanique », « élec-
que », « débiteur automatique de musi-
« distributeur automatique de musi-
été proposées: « électrophone à sous »,
box. Voici les traductions qui ont
l'usage est un américanisme: **juke-**
4. Ici encore, le terme consacré par
3. **Intéressement.**
-il s'imposer ?
hétice aérienne). Ce vocable pourra-
glisseur à fond plat ma par une
analogie avec **hydroglisseur** (bateau
français: **hydroglissement**, formé par
cisme. On a proposé un équivalent
ning. Cependant, il s'agit d'un angli-
2. Le terme courant est **double-
traignent à la docilité.**
« La France (...) redevenait allian-
et Langage ») cite l'exemple suivant:
1. **Atlantiste.** Pierre Farnart (« Vie

P.-S. M. A. C., au Locle, voudra bien patenter. Je lui répondrai dans ma prochaine chronique.

M. C.

* Les définitions sont empruntées à « Vie et Langage » et au « Petit Robert ».

LA VIE CULTURELLE

ÉCRIVAINS D'AUJOURD'HUI

FRANÇOIS MAURIAC

Il était venu faire à Lausanne une conférence. C'était au lendemain de la guerre, automne 1945 ou printemps 1946.

Il y avait eu une présentation par un écrivain d'ici, trop longue au gré de beaucoup de ceux qui étaient accourus pour entendre Mauriac, et qui ignoraient que le romancier ne pouvait parler longtemps — suites d'un cancer de la gorge et de l'ablation quasi totale des cordes vocales. Aussi une certaine nervosité régnait-elle dans la salle... Enfin, il avait pris la parole:

« Mesdames, Messieurs... »
Je le revois encore: pareil à quelque janséniste, émacié, exténué, réduit à cette voix rauque qui n'était qu'un souffle ténu.

« Mesdames, Messieurs,
» il n'est peut-être pas mauvais que ce soit par une voix malade, par une voix brisée que la France vous parle ce soir... »

Un énorme silence était tombé sur la salle, un silence sacré. Presque, on aurait été content de n'entendre qu'à peine: c'était la France elle-même qui tout à coup, après toutes ces affreuses années de l'occupation (suivant la « drôle de guerre » et la débâcle de 40), s'adressait à nous, à peine réchappée du tombeau, encore à demi-morte — la France, non pas celle, décevante, de la III^e République, de l'Espagne abandonnée, de la Tchécoslovaquie trahie, mais la France « éternelle », celle de Voltaire luttant pour sauver Sirven, celle de Hugo demandant l'amnistie des « communards »; celle du Zola de l'affaire Dreyfus, du Gide de l'affaire des Compagnies du Congo; celle de Sartre aujourd'hui. Nous étions venus entendre un célèbre écrivain, un homme de lettres, un romancier: c'était une conscience qui nous parlait.

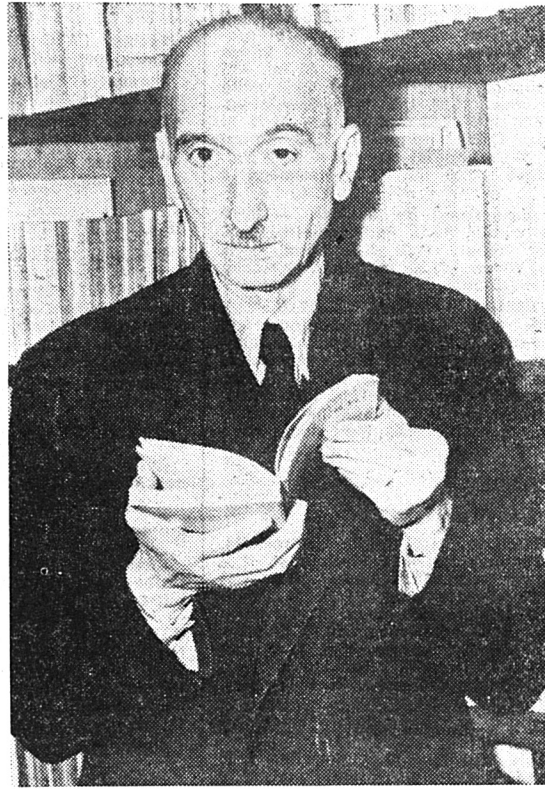
Et puis il y a eu le Mauriac de la guerre d'Algérie — comme vingt ans plus tôt, il y avait eu le Mauriac de la guerre d'Espagne — c'est-à-dire un homme n'hésitant pas à se lancer dans la lutte, à risquer sa tranquillité de grand bourgeois, son prestige de grand écrivain catholique, parce qu'il pensait que c'était de son devoir, qu'il y avait des misérables à qui l'on faisait injustice, et que l'injustice est le pire des scandales.

Oh! bien sûr, j'ai été loin de partager toutes les prises de position de l'auteur du **Bloc-Notes**, son gaullisme inconditionnel par exemple. Mais qu'importe? Il y avait toujours, dans le moindre de ses billets, la bonne foi et surtout la générosité, une sorte de frémissement qui avertissait que cet homme était un vivant, tourné d'abord vers les autres vivants — et non pas vers son « Œuvre », si fort qu'elle lui tint à cœur —, qui l'est resté jusqu'à la fin, jusqu'au très grand âge, alors que tant d'autres s'arrêtent dans les demi-vérités trouvées (dans le meilleur des cas!), dans le confort des conformismes et de leur gloire, dégustée en gourmets.

Je me rappelle une page, qui doit figurer j'imagine dans le premier **Bloc-Notes** — il s'agissait de la menace atomique, des enfants, des mères — tenez, j'ai retrouvé le texte, qui date de 1947:

« Tout le temps gagné », écrit Mauriac (le temps gagné avant une éventuelle conflagration mondiale), « tout le temps gagné le sera par les serviteurs de la vie, par le petit nombre d'esprits libres qui sont encore au monde, par les saints obscurs qui se souviennent de la promesse qu'ils ont reçue: « Bienheureux les doux, ils posséderont la terre! » Car tandis que les laboratoires américains et russes s'efforcent de rendre l'époque, où nous sommes appelés à vivre, la plus criminelle de l'histoire humaine, des mères se lèvent au petit jour, font leur lessive avant de partir pour l'usine, débarbouillent les écoliers engourdis tous pareils à ceux dont les légers ossements se trouvent encore sous les gravats de l'Europe détruite: des vicaires de banlieue disent leur messe dans l'église glacée; tout ce qui peine et souffre de l'aube au crépuscule, sur la surface de la terre, rachète obscurément un monde qui n'est pas encore condamné. »

Je m'aperçois que je n'ai rien dit de Mauriac romancier — tant d'autres en parleront mieux que moi. Ce n'est pas que je ne le place très haut: comme tant d'autres, j'ai été envoûté par ces histoires en



somme toujours les mêmes: ces héros désespérément attachés à la terre, aux biens matériels, à l'argent — et aussi à la chair — et qui en même temps savent de science certaine qu'une seule chose compte: trouver un chemin vers... Dieu? vers un absolu, vers quelque chose qui dépasse l'homme; qui s'efforcent désespérément de « s'en sortir », qui savent qu'il n'y a qu'un seul problème vraiment important (en quelques termes qu'on l'exprime), le problème de la grâce, ce « redressement inespéré d'une âme vers la béatitude »... Ce paysage toujours le même, avec ce soleil écrasant, ces pins à l'horizon dont on craint qu'ils ne prennent feu. Ces adolescents qui peuvent bien s'abandonner au « péché » sans pour autant perdre la pureté de leur cœur — parce que des deux fautes dont parle entre autres le brahmanisme, « la femme » et « l'or », seul le second est véritablement irrémissible, l'argent thésaurisé puisqu'il l'est aux dépens des misérables... « On ne nous demande pas de réussir », écrivait Henri Guillemin dans un article consacré à **Sartre et Mauriac**, « on nous demande de persévérer, de ne pas accepter le mal, et si même nous n'arrivons pas à dire oui devant Dieu, au moins de ne pas dire non. »

Mauriac a persévéré, et cette persévérance est d'autant plus admirable, si l'on songe au chemin parcouru: de cette enfance passée dans un milieu qui illumina pour fêter la condamnation de Dreyfus à cet âge mûr engagé dans la lutte contre le fascisme, à cette vieillesse consacrée au combat contre Léviathan et Béhémot sous tous leurs masques, la guerre, le colonialisme, le racisme, la torture... Plus proche en fin de compte de Jean-Louis Frontenac que d'Yves, son frère, le poète touché par la grâce, quand bien même l'artiste, en lui, inclinait vers ce dernier...

Thérèse Desqueroix, Le Nœud de Vipères, Les Anges noirs, La Robe prétexte, et tout récemment cet admirable **Adolescent d'autrefois**: tous marqués au coin de la pitié humaine, de la compassion. Car dans cet univers de la grâce et du péché le merveilleux est qu'on ne rencontre guère de damnés et de condamnés: même Thérèse, même Isa et son mari, même (surtout!) la petite Marie de l'**Adolescent**.

« Dieu n'est pas un artiste, M. Mauriac non plus », concluait Sartre dans un article célèbre. Peut-être. Mais ce jugement, sous la plume de l'auteur des **Mots**, ne prend-il pas aujourd'hui l'allure d'un éloge, et peut-être bien le plus grand des éloges?

JeanLouis CORNUZ.

Le Festival de Cologny à Lausanne

Excellent spectacle que le Festival de Cologny vint donner le 1^{er} septembre à Lausanne. Devant une salle malheureusement trop clairsemée.

Ce fut tout d'abord le **Combat de Tancrède-Clorinde**, musique, livret et scénario de Monteverdi, œuvre créée vers 1630, à Venise. Il s'agit d'un poème épique et lyrique, confié à trois solistes chanteurs, un clavecin, un petit ensemble d'instruments à cordes et mimé par deux danseurs. L'histoire est touchante dans sa simplicité: le chevalier Tancrède combat la belle Clorinde. Elle est masquée par son armure. Il ne se doute pas qu'il s'agit d'une femme. Il le découvre seulement lorsque, touchée à mort, elle lui pardonne et lui demande le baptême.

Œuvre « guerrière et amoureuse » à l'écriture musicale extrêmement subtile, audacieuse si l'on se replace au temps où elle fut composée, ce combat contribua à faire de Monteverdi le créateur du drame musical.

Venait ensuite l'**Histoire du Soldat**, de Ramuz-Stravinsky, présentée comme il se doit, c'est à dire en suivant fidèlement les indications scéniques de Ramuz lui-même et délicieusement interprétée par François Simon, le meilleur diable de cette histoire qu'on ait vu depuis sa création, Gérard Carrat, un lecteur irréprochable, et François Bershet, un soldat émouvant. Monique Décosterx interprétait le rôle dansé de la princesse, et l'orchestre de la Tonhall de Zurich, dirigé par René Mueller, contribuait à la haute qualité de cette production.

La mise en scène des deux œuvres, assumée par Serge Golovine, valait par son efficacité, son équilibre, son goût et sa modestie.

Beau travail, en vérité, sans bla-bla ni flon-flon, et d'une qualité que nous aimerions voir plus fréquemment sur nos scènes romandes.

Géo-H. BLANC.

Les cheminots exposent à Lausanne

Une exposition nationale du Groupement suisse des cheminots peintres, sculpteurs et écrivains se tient actuellement à Lausanne, à la galerie d'art des Nouveaux Grands Magasins.

Présidé par M. André de Büren, de Lausanne, le comité d'organisation de cette exposition a fait appel aux 119 peintres et aux 14 sculpteurs que compte le groupement. M. Hauser, professeur de dessin à l'École des beaux-arts de Berne, et M^{me} Monod, membres du jury, ont opéré un choix qui a permis de retenir environ 140 œuvres (huiles, dessins, gravures, aquarelles, sculptures, etc.).

En catégorie huile, les prix sont venus récompenser: Albert Amsler, Françoise Born, Gianni Ceppi, Luca Chappaz, Hans Eidam, Emil Keller, Michel Maillard, Max Müller, Rudolf Schwarz, Fritz Siegrist, Werner Wild.

En catégorie aquarelle, furent récompensés: Gilberte Barblan, Daniel Bolle, Jacques Schmid.

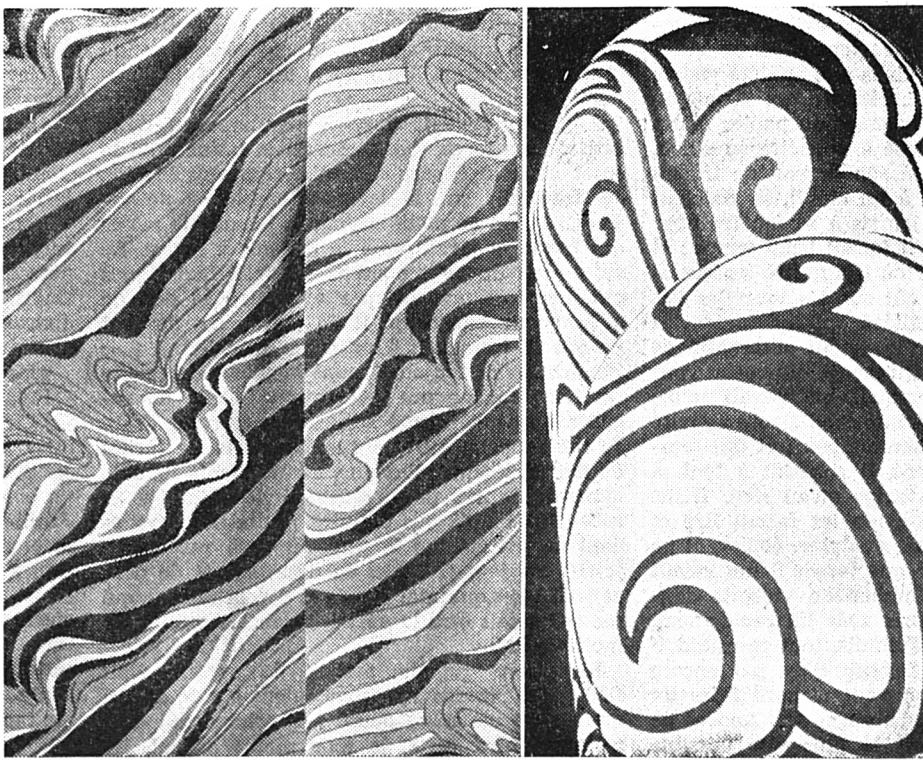
En catégorie dessin: Jean Chapuis, Werner Wild.

En catégorie gravure, sculpture, batik, collage: Gabriel Borloz, Hans Hunziker, Oskar Meier, Marianne Schneider, Jean Streit et Ernst Wyss.

Une telle exposition a le don de présenter des artistes amateurs aux talents très variés mais parfois étonnants qui dénotent une grande connaissance de la forme, des valeurs et des couleurs.

Exposition à voir jusqu'au 16 septembre, en attendant l'exposition internationale de la Fédération des sociétés artistiques et intellectuelles des cheminots qui se tiendra à Fribourg l'an prochain.

B.-P. Cruchet.



Un «fou de la toile»...

Le décorateur américain Larsen, l'un des plus avant-gardistes de la profession, est parti en guerre contre l'« architecture du plastique ». « Fou de la toile », il estime que nos habitats doivent retrouver la chaleur d'ambiance que dispensent les tissus imprimés. Il présente actuellement à Zurich une exposition de ses « imprimés artistiques » nettement inspirés de l'esthétique pop. Ces textiles chatoyants, Larsen les destine à mille usages dans l'aménagement des appartements: comme stores, comme housses de meubles, comme revêtements muraux, comme rideaux, comme cloisons de séparation. Notre photo donne un échantillon de sa production.

PROGRAMMES



RADIO

Samedi 5 septembre 1970

SOTTENS. — 16.00 et 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Sur les scènes du monde. 18.30 Micro dans la vie - Mon pays c'est l'été! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 Fernand Reynaud en Romandie. 20.20 Loterie à numéros. 20.21 Discanalyse. 21.10 J.-A.-D. Davel, évocation. 21.50 Les amis de nos amis. 22.30 Inf. 22.35 Loterie romande. 22.40 Entrez dans la danse. 23.20 Miroir-dernière. 24.00 Dancing non stop.

Second programme de Sottens. — 16.15 Métamorphoses en mus. 16.45 Joie de chanter et de jouer. 17.15 Nos patois. 17.25 Per i lavoratori italiani. 18.00 Jazz. 19.00 Correo espanol. 19.30 Feu vert. 20.00 Inf. 20.10 Que sont-ils devenus? 20.30 Horizons Jeunesse. 21.20 Sport, mus., inf. 22.30 Sleepy time jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Pour les jeunes. 17.15 Anciens succès à la mode nouvelle. 18.00 Inf. 18.20 Sport et mus. légère. 19.15 Inf. 19.45 Homme et travail. 20.00 Feuilleton. 20.50 Chœur et orch. 21.30 Rétrospectives de la FERA. 22.15 Inf. 22.25 Spécialités et raretés musicales. 23.30 Mus. de danse.

Dimanche 6 septembre 1970

SOTTENS. — 7.00 Bonjour à tous! - Inf. 7.10 Sonnez les matines. 8.00 Miroir-première. 8.15 Concert. 8.45 Grand-messe. 10.00 Culte protestant. 11.00 Inf. 11.05 Concert. 11.40 Disque préféré de l'auditeur. 12.00 Inf. 12.05 Terre romande. 12.25 Si vous étiez. 12.30 Inf. 12.45 Disque préféré de l'auditeur. 14.00 Inf. 14.05 Disco-portrait. 15.00 Auditeurs à vos marques! 16.00 et 18.00 Inf. 18.10 Foi et vie. 18.20 Sports et actualités. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 Dimanche en liberté. 21.15 Galette lyrique. 21.45 Masques et mus. 22.30 Inf. 22.35 Marchands d'images. 23.05 Mus. contemporain en Suisse.

Second programme de Sottens. — 8.00 Bon dimanche! 9.00 Inf. 9.05 Réveries aux quatre vents. 12.00 Midi-mus. 14.00 «Colombas», feuilleton. 15.00 Festival de Divonne 1970. 17.00 Couleur des mots. 18.00 Echos et rencontres. 18.20 Foi et vie. 18.50 Orgue. 19.10 Mystères du microsillon. 19.35 Secrets du clavier. 20.00 Inf. 20.10 «Fedora», opéra. 21.00 Mus. du passé. 21.30 Ecoute du temps présent. 22.30 Aspects du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 7.00, 8.30, 12.30, 17.00, 19.15, 22.15, 23.25. 7.05 Message. 7.15 Souvenir du lac de Constance. 8.35 Mus.

Lulubelle



— Excusez-nous de vous déranger, mais l'ambiance de notre surbois, là-haut, est devenue mortelle; vous n'auriez pas, par hasard, un bouquin sur les jeux de société?

sacrée. 9.15 Prédication protestante. 9.40 L'Eglise aujourd'hui. 9.55 Prédication catholique romaine. 10.20 Concert. 11.25 Causerie. 12.00 Piano. 12.40 Sports. 12.45 Mus. de concert et d'opéra. 14.00 Concert pop. 14.40 Ensemble à vent. 15.00 Une histoire. 15.30 Concert récréatif. 16.00 Sport et mus. 18.00 Mus. à la chaîne. 18.45 Sports-dimanche. 19.25 Mélodies. 19.40 Mus. pour un invité. 20.30 Mus. récréative - Aviron. 21.00 Tribune. 21.45 Musicorama. 22.20 A propos. 22.30 Divertissement musical.

Lundi 7 septembre 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 7.45 Roulez sur l'ori! 8.00 Inf. - Revue de presse. 8.10 Bonjour à tous! 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 Inf. 10.05 Cent mille notes de mus. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-vacances. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Si vous étiez. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Carnet de route. 13.00 Variétés-magazine. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 15.00 Inf. 15.05 Hommage à M. Yvain.

Second programme de Sottens. — 10.00 Pages de Weber. 10.15 Radioscolaire. 10.35 Pages de Weber. 11.00 J.-I. Marx. 11.15 Pages de Weber. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-musique.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Mus. récréative. 6.50 Méditation. 7.10 Autoradio. 8.30 Concert. 9.00 Mus. récréative. 10.05 Suite de danses. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Orch. 11.05 Carrousel. 12.00 Ensembles. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Orch. récréatif. 15.05 Mélodies pop.

TV ROMANDE

Samedi 5 septembre 1970

16.00 Athlétisme. 16.25 Jardin de romarin. 17.05 Samedi-jeunesse. 18.00 Téléjournal. 18.05 La Suisse est belle. 18.25 Madame TV. 18.55 Babar. 19.00 «Perdus dans l'Espace», feuilleton. 19.30 Affaires publiques. 19.55 Loterie à numéros. 20.00 Téléjournal. 20.20 Camérasport. 20.50 «Martin Soldat», film. 22.10 Athlétisme. 23.00 Téléjournal - Tableau du jour. 23.10 C'est demain dimanche. 23.15 Football.

Dimanche 6 septembre 1970

11.45 Table ouverte. 12.45 Bulletin. 12.50 Tel-hebdo. 13.15 Carrefour international. 13.40 Carré bleu. 14.10 Intermède. 14.20 Automobillisme. 15.00 Athlétisme. 15.45 Automobillisme. 16.30 Athlétisme. 17.30 L'homme face au désert. 18.00 Téléjournal. 18.05 Natation. 18.55 Présence catholique. 19.15 Horizons. 19.35 Carrefour international. 20.00 Téléjournal. 20.15 Actualités sportives. 20.45 «La Dynastie des Forsyte», feuilleton. 21.35 Tous les cinémas du monde. 22.25 Z sans ABC. 22.45 Téléjournal - Tableau du jour. 22.50 Méditation. 22.55 Natation.

TV FRANÇAISE

Samedi 5 septembre 1970

1re chaîne. — 17.00 Natation. 18.55 Dernière heure. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Accords d'accordéon. 19.45 Inf. première. 20.25 Preuve par quatre. 21.15 Règle du jeu. 22.30 Télénuît. 22.45 Football.

2e chaîne. — 17.40 Les Monroe. 18.30 Rendez-vous de l'aventure. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colrix. 19.30 24 heures sur la II. 20.25 Opération vol. 21.15 Parade d'été. 22.15 L'événement des 24 heures. 22.20 Chemins de la fortune. 23.05 24 heures dernière.

Dimanche 6 septembre 1970

1re chaîne. — 8.55 Télématin. 9.00 Tous en forme. 9.15 A Bible ouverte. 9.30 Chrétiens orientaux. 10.00 Présence protestante. 10.30 Jour du Seigneur. 12.00 Dernière heure. 12.02 Séquence du spectacle. 12.25 Les cent livres. 13.00 Télémid. 13.15 «Un Taxi dans les Nuages», feuilleton. 13.45 Monsieur Cinéma. 14.35 Cyclisme. 14.45 Feu vert. 15.15 Automobillisme. 15.45 Cyclisme. 16.30 «Nanette a Trois Amours», film. 17.40 Automobillisme. 18.00 Natation. 19.30 Dessins animés. 19.45 Inf. première. 20.10 Sports dimanche. 20.40 «Maigret voit rouge», film. 22.15 Pour le cinéma. 23.10 Télénuît.

2e chaîne. — 15.00 «Le Serment du Chevalier noir», film. 18.10 L'Imège est à vous. 19.10 Chaparral. 20.00 24 heures sur la II. 20.30 «Tout Spiques étaient les Borogoves», film. 21.55 Chant profond. 22.45 24 heures dernière.

Lundi 7 septembre 1970

1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémid. 13.35 Je voudrais savoir. 15.00 «La Légion des Damnés», film.

Carnet du week-end

LA CHAUX-DE-FONDS

Exposition de champignons. — Aujourd'hui, dès 17 h., et demain, de 8 à 20 h., la Société mycologique de La Chaux-de-Fonds organise sa traditionnelle exposition de champignons dans la grande salle du Cercle catholique. Plus de mystères ni de tracas! Toutes les espèces de notre contrée trouveront un nom. Une occasion à ne pas manquer pour parfaire vos connaissances.

Cinéma: RITZ, 15.00 et 20.30, «Par Exemple: Adultère» — CORSO: 15.00 et 20.30, «Que la Bête meure» — EDEN: 14.45 et 20.30, «Z» — PLAZA: 15.00 et 20.30, «Le Miroir aux Espions» — SCALA: 15.00 et 20.30, «La Fabuleuse Histoire de Mickey».

Divers: CERCLE CATHOLIQUE: Exposition mycologique, samedi dès 17 h.; dimanche, de 8 à 20 h.

Sports: PARC DES SPORTS: 20.15, Sion, championnat LNA; 18.15, match des réserves.

Pharmacie d'office: Pillonel, avenue Léopold-Robert 18a, dès 21.00, tél. 11.

Service d'urgence médicale et dentaire: tél. 2 10 17.

Consultez également le «Memento du Jura neuchâtelois».

LE LOCLE

Cinéma: CASINO, sam., 20.30, dim., 14.30, 20.15, «Commandos». Samedi et dimanche, 17.00, «Une Poignée de Plomb» — LUX: samedi et dimanche, 20.30, dimanche, 14.45, «La Matricarce» (L'Amour à Cheval). Samedi et dimanche, 17.00, «Pace à qui: prega e muori».

Pharmacie d'office: Breguet (dès 21.00, tél. 17).

Service d'urgence médicale et dentaire: tél. 17.

Consultez également le «Memento du Jura neuchâtelois».

NEUCHATEL

Cinéma: ARCADES, 15.00 et 20.30, «La Horse» — STUDIO, 14.45 et 20.30, «L'Or se barre» — PALACE, 15.00 et 20.30, «L'Élalon» — REX, 15.00 et 20.45, «Hedonistic Pleasures» — BIO, 14.45, 20.30, 22.45 le samedi, et 20.30 le dimanche, «Mesh» — APOLLO, 14.45 et 20.30, «Les Naufragés de l'Espace. 17.00, «La Monaca di Monza».

Pharmacie d'office: Wildhaber, dès 23.00, tél. 5 10 17 (angle Orangerie-faubourg de l'Hôpital).

LA CHAUX-DE-FONDS

CULTES du dimanche 6 septembre 1970

Eglise réformée évangélique. — Paroisse du Grand-Temple: 8.45, culte matinal et culte de jeunesse; 9.45, culte, M. de Montmolin.

Paroisse Farel (temple Indépendant): 8.30, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Guinand.

Hôpital: 9.45, culte, M. Frey.

Paroisse de l'Abeille: 9.00, culte des jeunes; 9.45, concert spirituel; 10.00, liturgie de la parole; 20.00 reprise des cultes du soir, Mlle Lozeron.

Paroisse des Forges: 8.30 et 9.45, culte, M. Schneider.

Paroisse de Saint-Jean: reprise des cultes à Beau-Site: 8.30 et 9.45, culte, M. Secretan.

Paroisse des Epatures: 9.30, culte, M. Montandon; 10.45, culte de jeunesse.

Les Planchettes: 9.45, culte, M. Béguin.

Les Bulles: 11.00, culte à la chapelle, M. Béguin.

Paroisse de La Sagne: 8.50, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Huttenlocher.

Paroisse des Ponts-de-Martel: 9.45, culte des familles.

Eglise catholique romaine. — Sacré Cœur: 7.45, messe; 8.45, messe en italien; 10.00, messe; 11.15, messe; 20.30, messe.

Salle Saint-Louis: 11.15, messe en espagnol. Hôpital: 9.00, messe.

Stella Maris (Combe-Grieurin 41): 8.30, messe; 17.30, exposition du saint sacrement; 18.00, salut et bénédiction.

Les Ponts-de-Martel: 10.00, messe.

La Sagne: 10.00, messe.

La Corbatière: 11.15, messe (en cas de beau temps).

Samedi. — Au Sacré-Cœur: confessions de 16.30 à 17.45 et de 20.00 à 21.00; 18.00, messe dominicale anticipée; 18.30, messe en allemand.

Notre-Dame de la Paix: 8.00, messe; 9.30, messe; 11.00, messe; 18.00, messe; 19.30, messe en italien. Pas de complies.

Eglise catholique chrétienne. — Eglise Saint-Pierre (Chapelle 7): 7.30, messe; 9.45, grand-messe.

Armée du Salut. — 9.00, Jeune Armée; 9.45, culte; 19.15, réunion, place de la Gare; 20.00, réunion présidée par la colonelle Mme Cachelin.

Témoins de Jéhovah (rue du Locle 21). — 18.45, étude biblique.

Première Eglise du Christ scientiste (rue du Parc 9bis). — 9.45, culte public.

Tirage de la loterie SEVA

Les lots suivants sont sortis du tirage de la 190^e loterie la Seva, opéré publiquement et sous contrôle officiel, à Interlaken, le 3 septembre:

Le billet portant le numéro 114309 gagne 150 000 fr.

Le billet portant le numéro 147898 gagne 20 000 fr.

Le billet portant le numéro 141696 gagne 15 000 fr.

Le billet portant le numéro 271149 gagne 10 000 fr.

Le billet portant le numéro 254618 gagne 5000 fr.

Les billets suivants gagnent 1000 fr.:

112678, 113081, 113159, 117460, 131951, 144392, 170327, 185947, 209676, 217729, 231494, 242624, 251867, 257604, 285370.

Les billets suivants gagnent 500 fr.:

124052, 252015, 214521, 170753, 134623, 269433, 229051, 167758, 124861, 259280, 223782, 171387, 165850, 279604, 188309, 169919, 130149, 267365, 226947, 177654.

Les billets se terminant par 2520, 6759, 4218, 7393, 4803, 8404, 4834, 9347, 9490, gagnent 100 fr.

Les billets se terminant par 379 et 778 gagnent 25 fr.

Les billets se terminant par 70 gagnent 10 fr., à l'exclusion du numéro 285370.

Les billets se terminant par 2 et 6 gagnent 5 fr.

Il est recommandé de consulter la liste du tirage officielle qui seule fait foi.



L'œuvre de Jules Gonin reste toujours vivante par le Fonds Gonin, partie de sa fortune léguée aux aveugles nécessiteux; par le Club Gonin, qui réunit les spécialistes de la chirurgie rétinienne du monde entier; par la médaille Gonin, accordée aux travaux du meilleur ophtalmologue tous les quatre ans; son attribution équivalait en ophtalmologie à ce qu'est le Prix Nobel en médecine.

LE LOCLE

CULTES du dimanche 6 septembre 1970

Eglise réformée évangélique. — Au temple: 7.45, culte; 9.45, culte, M. Perrenoud; 20.00, culte d'actions de grâces.

Chapelle des Jeanneret: 9.15, culte.

Service pour la jeunesse: 8.30, culte au temple.

Sommartel: 10.30, culte en plein air.

NEUCHATEL

CULTES du dimanche 6 septembre 1970

Eglise réformée évangélique. — Terreaux: 7.15, culte; Collégiale, 10.00, M. J.-Ph. Ramseier; temple du Bas: 10.15, M. P. Michel; 20.15, culte du soir; jardin de l'Ermitage: 10.15, M. J.-L. de Montmolin, culte des familles; Maladière, 9.45, M. O. Muller; Valangines, 10.00, M. A. Gyggax; Cadolles, 10.00, M. G. Deluz; Chaumont: 9.45, M. M. Held.

Culte de jeunesse: Maladière, 8.45; Collégiale et Valangines, 9.00; Terreaux, 9.15; Ermitage, 10.15. — Serrières: 10.00, culte, M. J.-R. Laederach, culte de jeunesse aux lieux habituels. — La Coudre-Monruz: 9.00, culte de jeunesse; 10.00, culte, M. Olivier Perreaux.

tion animait un moment son visage, ordinairement très discret, et la réception de ces lettres était toujours suivie, soit d'un abattement qui ne durait jamais plus de quelques heures, soit d'un redoublement de verve qui l'entraînait à toute bride pendant plusieurs semaines.

Une ou deux fois je le vis faire un paquet de certains papiers, les mettre sous enveloppe avec l'adresse de Paris et les confier avec des recommandations pressantes au facteur rural de Ville-neuve. Il attendait alors dans une anxiété visible une réponse à son envoi, réponse qui venait ou ne venait pas; puis il reprenait du papier blanc, comme un labourer passe à un nouveau sillon. Il se levait tôt, courait à son bureau de travail comme il se serait mis à un établi, se couchait fort tard, ne regardait jamais à sa fenêtre pour savoir s'il pleuvait ou s'il faisait beau temps; et je crois bien que le jour où il a quitté les Trembles il ignorait qu'il y eût sur les tourelles des girouettes sans cesse agitées qui indiquaient le mouvement de l'air et le retour alternatif de certaines influences. «Qu'est-ce que cela vous fait?» me disait-il, lorsqu'il me voyait m'inquiéter du vent. Grâce à une prodigieuse activité dont sa santé ne se ressentait point et qui semblait son naturel élément, il suffisait à tout, à mon travail en même temps qu'au sien. Il me plongeait dans les livres, me les faisait lire et relire, me faisait traduire, analyser, copier, et ne me lâchait en plein air que lorsqu'il me voyait trop étourdi par cette immersion violente dans une mer de mots. J'appris avec lui rapidement, et d'ailleurs sans trop d'ennuis, tout ce que doit savoir un enfant dont l'avenir n'est pas encore déterminé, mais dont on veut d'abord faire un collègue. Son but était d'abréger mes années de collège en me préparant le plus vite possible

aux hautes classes. Quatre années se passèrent de la sorte, au bout desquelles il me jugea prêt à me présenter en seconde. Je vis approcher avec un inconcevable effroi le moment où j'allais quitter les Trembles.

Jamais je n'oublierai les derniers jours qui précéderent mon départ: ce fut un accès de sensibilité malade qui n'avait plus aucune apparence de raison; un vrai malheur ne l'aurait pas développée davantage. L'automne était venu; tout y concourait. Un seul détail vous en donnera l'idée.

Augustin m'avait imposé, comme essai définitif de ma force, une composition latine dont le sujet était le départ d'Annibal quittant l'Italie. Je descendis sur la terrasse ombragée de vignes, et c'est en plein air, sur la banquette même qui borde le jardin, que je me mis à écrire. Le sujet était du petit nombre des faits historiques qui, dès lors, avaient par exception le don de m'émouvoir beaucoup. Il en était ainsi de tout ce qui se rattachait à ce nom, et la bataille de Zama m'avait toujours causé la plus personnelle émotion, comme une catastrophe où je ne regardais que l'éroïsme sans m'occuper du droit. Je me rappelai tout ce que j'avais lu, je tâchai de me représenter l'homme arrêté par la fortune ennemie de son pays, cédant à des fatalités de race plutôt qu'à des défaites militaires, descendant au rivage, ne le quittant qu'à regret, lui jetant un dernier adieu de désespoir et de défi, et tant bien que mal j'essayai d'exprimer ce qui me paraissait être la vérité, sinon historique, au moins lyrique.

La pierre qui me servait de pupitre était tiède; des lézards s'y promenaient à côté de ma main sous un soleil doux. Les arbres, qui déjà n'étaient plus verts, le jour moins ardent, les

ombres plus longues, les nuées plus tranquilles, tout parlait, avec le charme sérieux propre à l'automne, de déclin, de défaillance et d'adieux. Les pampres tombaient un à un, sans qu'un souffle d'air agît les treilles. Le parc était paisible. Des oiseaux chantaient avec un accent qui me remuait jusqu'au fond du cœur. Un attendrissement subit, impossible à motiver, plus impossible encore à contenir, montait en moi comme un flot prêt à jaillir, mêlé d'amertume et de ravissement. Quand Augustin descendit sur la terrasse, il me trouva tout en larmes.

«Qu'avez-vous? me dit-il. Est-ce Annibal qui vous fait pleurer?»

Mais je lui tendis, sans répondre, la page que je venais d'écrire.

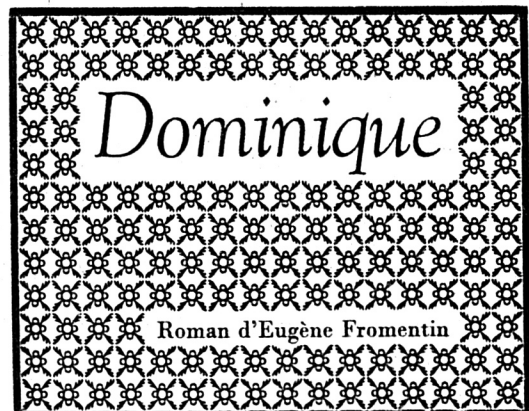
Il me regarda de nouveau avec une sorte de surprise, s'assura qu'il n'y avait autour de nous personne à qui il pût attribuer l'effet d'une aussi singulière émotion, jeta un coup d'œil rapide et distrait sur le parc, sur le jardin, sur le ciel, et me dit encore:

«Mais qu'avez-vous donc?»

Puis il reprit la page et se mit à lire.

«C'est bien, me dit-il quand il eut achevé, mais un peu mou. Vous pouvez mieux faire, quoiqu'une pareille composition vous classe à un bon rang dans une seconde de force moyenne. Annibal exprime trop de regrets; il n'a pas assez de confiance dans le peuple qui l'attend en armes de l'autre côté de la mer. Il devinait Zama, direz-vous; mais s'il a perdu Zama, ce n'est pas sa faute. Il l'aurait gagnée, s'il avait eu le soleil à dos. D'ailleurs, après Zama, il lui restait Antiochus. Après la trahison d'Antiochus, il avait le poison. Rien n'est perdu pour un homme tant qu'il n'a pas dit son dernier mot.»

(A suivre.)



Liberté, égalité, PTT!

Que je réclame instamment l'adoption dans notre pays d'une mesure appliquée... aux Etats-Unis, c'est plutôt rare. Mais il est plutôt rare aussi que j'aie à me mettre dans la peau d'un facteur, et de ceci découle cela. Je m'explique.

La fureur m'est venue l'autre soir alors que je distribuais des tracts socialistes. Je ne suis pas un militant plus feignant qu'un autre, mais il se trouve que c'est un quartier de villas qui m'était attribué pour ce travail. Un quartier de villas: c'est-à-dire une vaste étendue de parcs juxtaposés, à la végétation exubérante, à l'ordonnance du plus bel effet, semés de merveilles architecturales visiblement coûteuses mais où les propriétaires vivent certainement à l'aise et tranquilles, ignorant les contingences de l'habitat collectif. Un quartier de villas, c'est-à-dire aussi un paradis de l'individualisme, de la fantaisie, où le goût du « pour vivre heureux vivons cachés » se manifeste en toute liberté. Ainsi chaque propriétaire a-t-il multiplié les possibilités de mettre en pratique le proverbe: haies, clôtures, chemins d'accès tortueux, serpentant entre les arbres et tournant autour de la villa avant de découvrir l'entrée au visiteur. Tout ça, c'est peut-être très joli, et tant mieux pour ceux qui peu-

vent se payer pareils havres de paix. Mais où cela devient excessif et révoltant, c'est lorsque cet individualisme s'exerce au détriment des services publics. Par exemple des PTT. Car c'est proprement inouï: dans ces quartiers, d'abord, la numérotation est à 90% invisible, pour la bonne raison que le numéro d'immeuble est dissimulé par les arbres ou trop éloigné de la voie publique; ensuite, les boîtes aux lettres se situent toutes à quelques rares et honorables exceptions près, à la porte de la villa, et non à l'entrée de la propriété. Ce qui impose au facteur une distance considérable, selon un itinéraire différent d'une propriété à l'autre et compliqué comme à plaisir. Encore heureux quand la boîte existe, quand elle n'est pas fixée au rosier grimpant ou quand un chien n'a pas attaqué le messager avant qu'il y parvienne!

Il y a là un abus, une iniquité. Dans les immeubles locatifs, les boîtes aux lettres ont dû, et c'était normal, être standardisées et groupées à l'entrée. C'est le minimum de rationalisation auquel notre siècle doit sacrifier. Pourquoi les habitants d'une villa auraient-ils, eux, le droit d'exiger des PTT le « service à la porte »? C'est exactement comme si un locataire du dixième étage fixait sa boîte aux lettres à côté de sa porte; encore que le facteur, dans ce cas, n'aurait pas à affronter de clebs ni à se baisser pour passer sous les branches...

C'est pourquoi je réclame instamment qu'on imite chez nous les Américains: chez eux, depuis longtemps, les boîtes aux lettres des villas se trouvent obligatoirement à l'entrée de la propriété, au bord de la voie publique. Elles sont même ingénieusement conçues puisque l'on peut y déposer aussi les petits colis, et qu'un petit drapeau métallique permet au facteur, en le relevant de signaler qu'il a passé. Ainsi, tous les propriétaires de villas se trouvent sur un plan d'égalité face aux services publics; s'il leur plaît de séparer leur maison de la voie publique par trois cents mètres de chicanes verdoyantes, c'est à eux seuls qu'ils imposent le parcours, et non plus au malheureux facteur. Voilà qui est normal. Il serait temps que chez nous les PTT, en collaboration avec les autorités, exigent que les propriétaires de villas disposent leurs boîtes aux lettres en bordure de la voie publique. Une telle mesure n'entraînerait pratiquement pas de frais, pourrait être appliquée sans dommage pour l'esthétique des quartiers et ne serait qu'équitable et rationnelle. Par la même occasion, les autorités devraient veiller à ce que la numérotation des villas soit indiquée en bordure de la chaussée.

Les quartiers résidentiels de nos villes sont certes fort décoratifs. Mais, proportionnellement au nombre d'habitants qu'ils abritent, ils imposent déjà une charge beaucoup plus considérable aux pouvoirs publics que les quartiers locatifs. Il ne s'agit pas qu'en plus ils soient des labyrinthes! Les Etats-Unis l'ont compris, et l'on ne saurait, je crois, accuser les Etats-Unis de brimer la propriété privée...

Michel-H. Krebs.

Bonne promenade...

... pour ce week-end que la météo n'annonce pas trop mauvais. Délassés-vous, profitez de la douceur de cette fin d'été. Mais

N'OUBLIEZ PAS D'ALLER VOTER pour autant. Les dames sont aussi concernées! Il faut que tous les citoyens et citoyennes neuchâtelois se prononcent fermement contre l'entreprise aventureuse du POP en matière fiscale, sans se laisser prendre à ses propositions trompeuses. Chacun votera donc

NON à l'initiative popiste sur les impôts.

OUI aux trois autres projets, à savoir le crédit pour les routes, celui destiné aux fermes Robert et de Beauregard, et la révision de la loi sur les améliorations foncières.

Concentration dans les arts graphiques

On constate depuis quelques années un développement très rapide des procédés de reproduction dans les arts graphiques, et ce développement s'accroît à l'avenir. Seules des entreprises d'une envergure suffisante pourront y faire face.

Dans cette perspective, deux entreprises importantes de La Chaux-de-Fonds, Haefeli & Co S.A. et Cliché Lux, A. Courvoisier S.A. sont convenues de promouvoir entre elles une politique de collaboration efficace permettant la rationalisation des fabrications et des investissements.

Cette initiative fait suite à celle prise, il y a quelques années déjà, par Haefeli & Co S.A. d'une collaboration avec l'une des entreprises les plus modernes de Suisse, la maison Bühler & Co S.A., à Berne.

Le communiqué diffusé à cette occasion ajoute que des accords interviendront avec le personnel qui a été assuré d'une très large compréhension, et dont les droits seront scrupuleusement respectés.

Nous espérons que ce communiqué annonçant une politique de collaboration efficace, que nous saluons avec plaisir, ne se traduise pas par la suite par une déconvenue, soit une mainmise de la puissante entreprise bernoise sur l'ensemble...

Gardez la distance



Humour

Chauffeur amnésique

Habitant depuis 19 ans Wirki, en Pologne, M^{me} Maria O. prit, l'autre jour, un taxi et demanda qu'on la conduise à son domicile. Mais, au lieu de se retrouver chez elle, elle arriva dans un quartier résidentiel. Le chauffeur du taxi descendit et déclara qu'il ne savait où il se trouvait. M^{me} O. prit le volant et transporta le chauffeur à l'hôpital où l'on diagnostiqua une amnésie.

La Chaux-de-Fonds: Le centre de loisirs de Portescap et la journée du rallye

En décembre 1969, la direction de Portescap annonçait à son personnel qu'elle avait acheté à son intention le vaste domaine et la ferme du Gros-Crêt à Pouillerel, pour en faire un centre de loisirs. Le personnel était invité à se prononcer très librement sur les transformations à apporter dans l'aménagement des bâtiments, sur leur équipement, et sur les buts à poursuivre par cette fondation.

A l'occasion du rallye de Portescap qui se déroule aujourd'hui en partie sur le domaine du Gros-Crêt, cette importante entreprise locale a tenu à nous renseigner sur le degré d'avancement des travaux, et des études entreprises après la consultation du personnel en collaboration étroite avec le comité désigné par celui-ci.

« En décembre 1969, la presse avait été informée de l'achat du domaine en vue d'y créer un centre de loisirs.

« Si les possibilités d'y développer toutes sortes d'activités sont grandes, il n'en reste pas moins qu'un tel projet devra être conduit avec doigté.

« Une étude théorique et un projet de base sur le principe, le but et la forme à donner au centre de loisirs ont été réalisés en tenant compte des idées émises lors d'une consultation du personnel.

« Actuellement, la définition du centre est suffisamment avancée pour permettre le départ d'une première

étape, axée sur la transformation de la ferme.

« La journée du rallye se situe à un stade intermédiaire; la grange (503 m²) a été transformée et aménagée pour y recevoir les participants (environ 400) qui auront ainsi l'occasion de connaître les lieux. Le chantier de la ferme se prolongeant jusque dans le courant de 1971, il ne s'agit pas d'une inauguration, mais d'une simple rencontre.

« L'étude sur l'utilisation des bâtiments et des terrains nécessaires à l'unité de conception servira de base pour le futur.

« Une fois la ferme transformée, nous entrerons dans une phase expérimentale dont le résultat dépendra avant tout de la volonté des membres de donner au centre de loisirs sa vie propre. Le développement sera donc fonction de la fréquentation et du style qui y sera créé.

« Vous comprendrez, dans ces conditions, que nous ne voudrions pas polariser l'opinion locale sur des réalisations lointaines et qui sont encore susceptibles d'être modifiées. Le plus important à nos yeux est l'étape de création et l'expérience qui en sera retirée.

Nous suivrons avec attention et sympathie la suite de la création de ce centre de loisirs qui nous apparaît comme étant une expérience des plus intéressantes.

E. Mls.

pourquoi pas



Devant un don su ciel

Avec les roitelets et les mésanges qui s'ébattent dans nos vignes et se gorgent de raisin, je devrais être ravi d'apprendre que la récolte sera abondante dans nos cantons viticoles romands. Depuis 19 ans, paraît-il, jamais ces fruits n'ont été si pleins de qualités et si fournis. Tant mieux pour les vigneron qui, comme les maraîchers, sont les principales victimes des circonstances atmosphériques — dix-neuf fois sur vingt — comme on nous l'indique. Tant mieux aussi pour tous ceux qui gravitent autour de la commercialisation du raisin, ils ne manqueront pas de marchandise. Alors, me direz-vous, pourquoi n'êtes-vous pas aussi ravi que les oiseaux que vous citez? C'est tout simplement que, comme consommateur du fruit frais bien sûr, de son produit le plus abondant, le vin en particulier, j'attends encore pour me réjouir pleinement. Partisan de la réciprocité, ayant accepté sans trop maugréer les augmentations successives résultant de la hausse du coût de la vie, et des mauvaises et moyennes récoltes, je n'aurai pleine satisfaction que le jour où je constaterai une baisse, si minime soit-elle, du demi dans les restaurants, histoire de voir si le principe dont je suis l'adepte s'applique et se défend dans les deux sens. Alors je serai l'égal des roitelets et des mésanges.

TAC.



Macolin fête ses 25 ans

On a fêté officiellement hier à Macolin, en présence de nombreuses personnalités, dont le conseiller fédéral Gnani, le 25^e anniversaire de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport. Par la même occasion, on a inauguré le nouveau bâtiment de l'EFGS que l'on voit à droite sur notre photo aérienne tandis qu'à gauche se dresse l'ancien bâtiment.

MINI-GAZETTE

LA CHAUX-DE-FONDS

● Les 15 et 16 septembre, des manifestations se dérouleront dans la Métropole horlogère en l'honneur du professeur **Ferdinand Gonseth**, qui célèbre son 80^e anniversaire. Enfant de Sonvilier, l'éminent mathématicien et philosophe a en effet accompli ses premières études à La Chaux-de-Fonds. Au Club 44, MM. Eric Emery, docteur ès sciences et professeur au Gymnase de La Chaux-de-Fonds, Werner Soerensen, recteur de l'Université de Neuchâtel et François Bon-sack, médecin et docteur en philosophie retraceront la vie et l'œuvre marquante du célèbre Jurassien. M. Gonseth donnera lui-même une conférence. La ville s'associera, par une réception officielle, à l'événement, qui a été annoncé et présenté hier au cours d'une conférence de presse tenue à Lausanne, au domicile du professeur Gonseth.

● Hier, à 16 h. 55, un **automobiliste parisien** qui circulait sur le boulevard de la Liberté en direction ouest, a démolé sa voiture en heurtant un arbre au moment de s'engager sur la rue du Grenier. L'accident semble résulter d'un excès de vitesse. Légèrement contusionné, le conducteur a pu quitter l'hôpital après avoir reçu des soins.

SAINT-IMIER

● Une **nouvelle construction** remplacera à Saint-Imier l'ancienne Maison Saint-Georges, âgée seulement de quelque 50 ans, ensuite d'une décision antérieure de l'assemblée paroissiale. Le concours ouvert entre huit architectes, fut suivi du dépôt de six projets. Le jury arrêta son choix sur le projet « MIR » et l'ouverture de l'enveloppe décela le nom de l'auteur, M. Mario Gianoli, architecte à Saint-Imier. Du rapport du jury, retenons notamment que la relation entre le futur bâtiment et l'église est bonne, que la proposition de l'auteur de modifier le tracé entre la rue Agassiz et celle de Beau-Site est intéressante parce qu'établissant un parvis devant l'entrée de l'église et celle de la Maison paroissiale, que la buvette est bien située et son accès au sud appréciable, que les locaux pour le catéchisme sont bien conçus, facilement accessibles, et que ceux pour la mission italienne présentent les mêmes qualités. En outre, les volumes précis et simples constituent une qualité certaine. L'architecture des façades

est également soigneusement étudiée. Dans sa conception générale, le projet apporte une solution intéressante.

Les projets 2 et 3 obtiennent également un prix et chaque concurrent reçoit l'indemnité prévue. Prix et indemnités se montent à 9000 fr.

Les projets et maquettes sont exposés dans l'actuelle grande salle de la Maison Saint-Georges qui sera prochainement démolie par la troupe.

● La Société coopérative de la patinoire d'Erguel a tenu récemment son assemblée générale. Principal point à l'ordre du jour: Assainissement financier. La situation fut plus particulièrement exposée par M. J.-F. Spring, fiduciaire. Elle s'améliorera d'une façon sensible ensuite des sacrifices pécuniaires consentis par la Municipalité, les deux établissements financiers de la place et les sociétaires. La vente des terrains à la première se fit avec soulagement et reconnaissance; elle est liée à un droit de superficie au profit de la société qui reste propriétaire des installations. (On sait que le Conseil général a voté récemment un crédit de 110 000 fr. pour cette opération, que les banques intéressées abandonnent plusieurs dizaines de milliers de francs et que les sociétaires acceptèrent la réduction de leurs parts sociales de 100 fr. à 5 fr.)

L'assemblée mandata MM. Ch. Baertschi fils et J.-F. Spring pour signer les actes idoines. Elle constitua ensuite son administration qui comprendra MM. Ch. Baertschi fils, F. Savoye, J.-J. Boillat, R. Fausel, Ch. Jornod et H. Hitz, trois sièges restant à la disposition des autorités.

La patinoire ouvrira ses portes à la fin d'octobre; sa fermeture est prévue pour la fin de février au plus tôt. Les écoles disposeront gratuitement de la patinoire.

● Il ne fallut pas moins de quatre autocars remplis en plein pour contenir les 148 invités de Longines à la course qui est devenue une tradition et qui devait, mercredi 2 septembre, par un splendide temps d'automne, conduire ces retraités, en vêtements de fête et aux visages radieux, jusque dans la petite ville moyenâgeuse de Morat, d'où ils firent une « minicroisière » sur le lac, avant de visiter la cité et d'y déguster un excellent souper.

GENÈVE

**L'insuffisance de la loi sur les écoles privées professionnelles
Contre les abus et les escroqueries,
il faut sans tarder modifier la loi**

Les grands quotidiens genevois d'informations ont relaté ces jours-ci une grave affaire d'escroquerie à l'enseignement évoquée devant la Chambre d'accusation à l'occasion d'une demande de mise en liberté provisoire d'un nommé Robert C., liberté en principe refusée, la caution fixée étant prohibitive.

Pour compléter ce préambule, soulignons que l'inculpé, sous les verrous depuis quelque temps, plaide non coupable, c'est une affaire civile et non pas pénale, dit-il. Néanmoins il y eut des dizaines de plaintes pénales déposées au Parquet du procureur général contre le prévenu.

Lors de la séance du Grand Conseil du jeudi 9 octobre 1969, qui était la dernière de la 46^e législature, M. Trub (pop) interpella le Conseil d'Etat sur de nombreux cas d'abus, sur « la multiplication des écoles privées, notamment dans l'informatique ».

L'interpellateur réclamait « des mesures sérieuses pour empêcher que de très nombreux de nos concitoyens ne soient victimes de gens dont on peut dire qu'une grande partie travaille dans des conditions qui frisent l'escroquerie. D'ailleurs, je ne révèle rien d'extraordinaire, précisait M. Trub, en disant ici que 40 plaintes pénales sont déposées et qu'un des substitués du Parquet m'a dit que celui-ci était disposé à sévir de façon très sérieuse, pour faire un exemple ». Fin de la citation.

PAS DE BOUC ÉMISSAIRE S. V. P. !

Faire un exemple ! Très bien, si celui-ci doit permettre une évolution satisfaisante du problème posé, à commencer par la révision d'une loi désuète pour en faire une loi adaptée aux circonstances de notre époque alors que l'enseignement professionnel connaît un développement extraordinaire. Mais merci très peu, si l'exemple doit permettre à plusieurs coupables d'échapper à une juste punition pénale. Autrement dit, Robert C. ne saurait payer pour les autres, il ne saurait être le bouc émissaire !

QU'EN PENSE LE CONSEIL D'ÉTAT !

A la séance du Grand Conseil précitée, le magistrat chargé du Département de l'instruction publique, André Chavanne, déclara que le Conseil d'Etat répondrait lors d'une prochaine séance. Mais il avait précisé :

Nous espérons que la justice punira ceux qui doivent être punis, car c'est une escroquerie particulièrement honteuse que d'utiliser le désir très vif d'apprendre, d'avoir des connaissances

ces nouvelles et d'améliorer sa situation professionnelle.

Le Conseil d'Etat suivra donc cette affaire avec le plus grand soin.

Le 27 février 1970, André Chavanne répondait plus en détails à l'interpellation Trub, soulignant d'abord que le problème posé était suivi depuis quelques années déjà.

À LA JUSTICE À DÉCIDER !

» La plupart des établissements privés de notre canton, précisait A. Chavanne, dispensent un excellent enseignement, mais des plaintes tout à fait justifiées, entre autre dans le domaine de l'informatique, se sont exprimées dans la presse et, fort heureusement, auprès de la justice, car en définitive c'est à la justice à décider s'il y a escroquerie ou non, la limite étant imprécise entre l'escroquerie et simplement une présentation trop optimiste des possibilités du sujet. (Souligné par nous, réd.)

» De notre côté, nous avons commencé une série d'études. La justice a travaillé... je dirai la justice immanente, puisque l'une des écoles des plus gravement incriminées a fait faillite en septembre 1969, alors que le département était sur le point de prendre une décision de retrait d'autorisation.

» Il faut tout d'abord remarquer — et vous l'avez fait vous-même — que les possibilités d'interventions légales relatives à l'enseignement privé sont extrêmement modérées dans le canton et qu'actuellement elles ne font pas face aux problèmes que vous avez posés. Il faudra modifier cette loi ; une commission interdépartementale est à l'étude.»

**ANDRÉ CHAVANNE :
« LA MAUVAISE RÉDACTION
DE CETTE LOI EST INCROYABLE ! »**

Un Genevois peut donner un enseignement privé, les étrangers doivent demander une permission, et on ne dit rien des Confédérés ! Cela prouve que cette loi a été mal pensée et fort mal écrite.

D'ailleurs, le règlement accorde à tous les Confédérés le droit d'enseigner sans permission. Ce qui fait, entre autres choses, que, si une école qui reçoit des enfants en âge de scolarité est insuffisante, c'est aux parents que nous écrivons pour leur demander de retirer leurs enfants de cette école privée insuffisante. Nous ne pouvons pas retirer à un Confédéré l'autorisation, puisqu'il n'en a pas reçu !

Cette loi sera très certainement modifiée, de même que les lois sur l'enseignement professionnel. La commis-

sion qui s'est occupée longuement de l'amélioration de l'enseignement professionnel a souligné l'imperfection... c'est assez peu dire... L'insuffisance grave de nos lois sur les écoles privées professionnelles qui s'adressent aux adolescents et aux adultes ne dépendant plus de la scolarité obligatoire.

UN PROBLÈME NATIONAL !

Après avoir énuméré les mesures prises par son département, A. Chavanne conclut :

«L'enseignement par correspondance est plus difficile à surveiller parce que, par définition, il peut dépendre d'un autre canton. Toutefois les mêmes dispositions sont appliquées, notamment lorsque des contrats d'écolage n'offrent pas des garanties suffisantes. Deux établissements se sont vu refuser l'autorisation de recruter de nouveaux élèves jusqu'à nouvel avis. Dans la plupart des cas, il s'agit d'écoles dont le siège est dans un autre canton et dont l'ouverture éventuelle d'une succursale à Genève fait l'objet d'un examen très attentif de la part de la Commission des écoles privées.»

» Il y a eu et il y a encore des scandales. Notre devoir est d'y mettre fin, tant par la voie d'une modification de la loi sur l'instruction publique et des règlements correspondants que par une action judiciaire lorsqu'elle s'impose.»

Cette dernière partie de la réponse du Conseil d'Etat indique qu'il y a eu d'autres scandales. Si tel est le cas, Robert C. ne devrait pas être seul à réfléchir entre les quatre murs d'une cellule. Mais voilà ! Ainsi que le déclare le chef du Département de l'instruction publique : La limite étant imprécise entre l'escroquerie et une présentation trop optimiste des possibilités du sujet.

C'est en définitive à la justice à faire le tri parmi les plaintes déposées, à poursuivre les vrais escrocs. La loi modifiée fera le reste, nous dit-on !

CACTUS.

Mémento genevois

THÉÂTRE ANTIQUE (Ecole Internationale, route de Chêne 62, tél. 26 15 15) : 21 00, «La Paix», comédie musicale d'après Aristophane, par le Théâtre de Carouge (en cas de beau temps seulement, si temps incertain le No 169 renseignera dès 18.30).

VISITES DE LA VIEILLE VILLE A PIED

Chaque lundi, mercredi et vendredi, de 17 à 19 h., et le samedi, de 10 à 12 h., jusqu'à fin septembre. Départ: porte principale de l'Hôtel de Ville (en face de l'Arsenal). Vente des billets: Office du tourisme, place des Bergues 3, et Magasin de tabac Grand-Rue 37.

Dimanche: PROMENADE DU LAC: 11.00, Corps de musique de landwehr.

Grand Théâtre de Genève

Directeur général: Herbert Graf

Abonnement: mardi 15, jeudi 17, samedi 19, et mardi 22 septembre 1970 à 20 h. 30
Hors abonnement: jeudi 24 et samedi 26 septembre à 20 h. 30
Ouverture des portes à 19 h. 30

Le Bal Masqué

Opéra en 3 actes de Giuseppe Verdi
L'ouvrage sera chanté en italien

Chef d'orchestre: Nello Santi
Mise en scène: Herbert Graf
Décors: Georges Wakhevitch
Costumes: Jeanne Renucci
Chorégraphie: Alfonso Catá

Lois LaFlamme - Eliane Manchet - Carol Smith - François Castel - Paul Crook - Andrew Foldi - Robert Kerns - François Loup - Giorgio Merighi - Gaston Passet
Orchestre de la Suisse romande
Chœur du Grand Théâtre
Ballet du Grand Théâtre

Location: lundi 7 septembre de 10 h. à 19 h.
Dès mardi 8 septembre de 10 h. à 12 h. 30 et de 15 h. à 19 h.
Samedi fermeture à 17 h.
Distribution des jetons de priorité: lundi 7 septembre à 8 h.
Validité jusqu'à 15 h.
Prix des places: de Fr. 6.— à Fr. 40.—
Réservations par téléphone: à partir du 8 septembre (25 62 60)
premier spectacle de l'abonnement

OFFRES D'EMPLOI



Une inscription publique est ouverte en vue de l'engagement de

14 SAPEURS

au Service de secours contre l'incendie

Les candidats doivent:

- être âgés de 22 à 32 ans révolus;
- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;
- être de nationalité suisse;
- jouir d'une bonne santé et posséder les qualités physiques appropriées;
- posséder le certificat fédéral de capacité dans l'une des professions suivantes:

- charpentier
- cordonnier
- couvreur
- dessinateur en bâtiment ou en génie civil
- électricien en automobiles
- mécanicien électricien
- ferblantier appareilleur
- forgeron
- garnisseur en carrosserie
- mécanicien
- mécanicien sur automobiles
- mécanicien de précision
- menuisier charpentier
- menuisier en carrosserie
- monteur électricien
- peintre en bâtiments
- peintre d'enseignes
- peintre en voitures
- radio-électricien
- ramoneur
- sellier
- serrurier en carrosserie
- serrurier soudeur
- tailleur pour hommes
- tôlier en carrosserie

- être incorporés dans l'élite de l'armée;
- justifier d'une bonne instruction générale;
- être en possession d'un permis de conduire (si possible de poids lourds);
- avoir une connaissance approfondie des artères de la ville et du canton;
- s'engager à être toujours domiciliés à moins de 4 km. de la place du Molard;
- pouvoir entrer en fonction le 1^{er} février 1971 (un an à titre d'essai après la période de 6 mois d'école de formation).

La fonction est classée en 11^e catégorie de l'échelle des traitements du personnel de la ville de Genève.

Tous les autres renseignements ainsi que la formule à remplir peuvent être obtenus au Service de secours contre l'incendie, rue du Vieux-Billard 11.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule ad hoc et d'une photographie, doivent parvenir jusqu'au vendredi 25 septembre 1970, à 18 h., au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec la mention « sapeur ».

Le secrétaire général du Conseil administratif: R. MÉROZ

**République et Canton de Genève
Département des travaux publics**

La Direction des bâtiments de l'Etat cherche des

**Nettoyeurs
et
Nettoyeuses**

pour son service de conciergerie.

Horaire irrégulier. Eventuellement travail à temps partiel.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Direction des bâtiments (conciergerie), rue des Granges 7, tous les matins, sauf le samedi, de 8 à 12 h. Tél. 27 26 83.

L'Université de Genève

ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR

à la Faculté des sciences économiques et sociales, extraordinaire de sociologie, à charge complète,

Entrée en fonction: à convenir.

Les candidats sont priés de faire valoir leurs titres avant le 30 octobre 1970 au secrétariat de la Faculté des sciences économiques et sociales, place de l'Université 3, 1211 Genève 4, auquel ils peuvent s'adresser pour connaître les conditions.

Sauver la Gabiule et Port-Gitana

Vigoureuse intervention socialiste

Le président cantonal du Parti socialiste genevois, P. Wyss-Chodat, vient d'adresser au Conseil d'Etat la lettre ci-après :

Depuis plusieurs années, le Parti socialiste genevois s'est préoccupé de la sauvegarde de l'accès du public aux rives du lac et des rivières de notre canton.

C'est à cet effet que M. Claude Ketterer, député, avait déposé devant le Grand Conseil un projet de loi créant un droit de libre passage ainsi qu'un droit de préemption en faveur de l'Etat lors de la vente, par des privés, de parcelles riveraines du lac. Ce projet n'eut, alors, pas l'agrément de la majorité du Grand Conseil qui le rejeta par deux fois. Seul le libre passage des pêcheurs le long des rivières, lac exclu, était finalement admis.

Les circonstances montrent aujourd'hui combien notre proposition était judicieuse. En effet, deux des établissements hôteliers des rives du lac, le carénage de Port-Gitana et la Gabiule vont être mis en vente et le risque est grand, si la collectivité n'intervient pas, de voir l'accès en être interdit au public.

Au moment où la population aspire de plus en plus à jouir de la nature et du plein air, ce serait d'autant plus grave que les accès publics aux rives du lac sont toujours plus rares.

Nous devons aussi relever le fait qu'en ce qui concerne le carénage de Port-Gitana l'Etat a accordé, en son

temps, d'importants crédits hypothécaires pour permettre sa remise à flot et qu'il est difficilement compréhensible de la part de nos concitoyens que l'Etat soit maintenant obligé de payer le prix fort pour essayer de garder cette parcelle ouverte au public.

Si de nombreux Genevois sont attachés à Port-Gitana et souhaitent que ce carénage puisse être intégré au patrimoine public, tout aussi nombreux sont ceux qui aiment à se rendre à la Gabiule et qui ne comprendraient pas sa fermeture au public en cas de rachat par des particuliers.

C'est pourquoi nous insistons pour que votre conseil veille à préserver le libre accès tant du carénage de Port-Gitana que de la Gabiule, cela au mieux des intérêts de la collectivité que ce soit en se portant acquéreur avec la commune intéressée ou que ce soit en obtenant des garanties que ces deux établissements continueront à être accessibles au plus large public s'ils devaient être acquis par des privés.



**Ce soir, 20h.15
à la Charrière**

SION

La révélation de
ce début de saison
seul leader

LA CHAUX-DE-FONDS: DEUX C'EST ASSEZ, TROIS C'EST TROP!

Sion vient de gagner ses deux derniers matches (contre Lausanne et Lucerne): La Chaux-de-Fonds vient de les perdre, à Winterthour et à Lausanne. Deux c'est assez, trois c'est trop. Ce vieux dicton sera-t-il respecté? Pourquoi pas! Comme le président Schwarz, nous croyons à la victoire de La Chaux-de-Fonds, même si Sion a déjà marqué dix buts (contre deux reçus).

Le président Vouillamoz, que nous avons pu joindre par téléphone, est optimiste. Son équipe vient pour gagner à la Charrière. « A Lucerne, nous a-t-il dit, nous avons moins bien joué que contre Lausanne. Notre équipe était fatiguée. Que voulez-vous, nous ne sommes pas des professionnels. »

— Et quelle sera votre formation?

— Très probablement la même que mercredi. Il n'y a pas de blessé. Maurice Meylan, notre entraîneur, ne va pas changer une équipe qui gagne.

Si l'on croit notre ami Borghini, qui a vu Sion face à Lausanne et à Lucerne, les Valaisans n'ont joué à Lucerne qu'à 70% de ce qu'ils avaient montré contre Lausanne. Mais l'essentiel est de gagner. Et c'est bien ce que Sion a fait. Battre Lucerne chez lui, c'est une chose que Sion n'aura plus besoin de faire. Cela veut tout dire.

La Chaux-de-Fonds—Sion, un derby romand de classe? Oui, c'est possible. Il sera dirigé par M. Pius Kamber, de Zurich.

LA CHAUX-DE-FONDS (Entraîneur: Vincent)

		1 Rickli		
2 Voisard	3 Thomann		4 Richard	5 Mérillat
6 Friche	7 Brossard		8 Chiandussi	
9 Hasanagic	10 Jeandupeux		11 Risi	
		●		
11 Elsig	10 Luisier		9 Mathez	8 Zingaro
5 Sandoz	7 Wampfler		6 Herrmann	
	4 Germanier		3 Delaloye	2 Jungo
		1 Gautschi		

SION (Entraîneur: Meylan)

COOPÉRATIVE DE MENUISERIE

Fritz-Courvoisier 51-55

Téléphone 33696

LA CHAUX-DE-FONDS

TOUS TRAVAUX DE BATIMENT

Spécialités: fenêtres à double vitrage; fenêtres basculantes bois et bois-métal; agencements de magasins et de restaurants; mobilier scolaire

Ebénisterie — Vitrierie

RUEDI RICKLI:
68 kg., 1 m. 79

Avec Jean-Jacques Streit, Léo Eichmann et Ruedi Rickli, La Chaux-de-Fonds a trois gardiens. Depuis le début de la saison, c'est ce dernier qui a défendu les buts du club de la Charrière. Rickli est donc en plein dans l'apprentissage de la ligue nationale A.

A vrai dire, ce n'est pas sa première saison en ligue A. En effet, après avoir joué avec les juniors de Butzberg, il fut transféré à Granges. Il y resta quatre ans avant de signer au Xamax, en 1969. Avec le club neuchâtelois, il joua la moitié de la saison, l'autre ayant été réservée à Jaccottet. Mais Rickli a le souvenir d'un certain samedi de septembre 1969 où, précisément, Xamax avait éliminé La Chaux-de-Fonds de la coupe de Suisse!

Rickli, qui, depuis cette saison, porte les couleurs de La Chaux-de-Fonds, est un gardien au début de sa carrière. De match en match, on le voit prendre de l'assurance, même si, à Lausanne, mercredi, il eut le troisième but à son compte. Ce sont des choses qui arrivent! Avec ses 68 kg. et 1 m. 79, ce n'est pas le géant des gardiens. Mais il est décidé et il sait prendre ses responsabilités. Il habite toujours à Granges où il est marié, sans enfant.



La situation

1. Sion	4 3 1 0 10-2 7
2. Bâle	4 2 2 0 10-5 6
3. Lausanne	4 3 0 1 13-9 6
4. Lugano	4 2 1 1 5-3 5
5. Servette	4 2 1 1 6-6 5
6. Winterthour	4 2 1 1 4-5 5
7. Lucerne	4 2 0 2 8-5 4
8. Grasshoppers	4 2 0 2 7-6 4
9. Young-Boys	4 2 0 2 7-7 4
10. Chaux-de-Fds	4 1 1 2 6-7 3
11. Zurich	4 1 1 2 5-8 3
12. Fribourg	4 1 1 2 3-6 3
13. Bienne	4 0 1 3 2-6 1
14. Bellinzona	4 0 0 4 3-14 0

Sion 70-71

Gardiens:	Donzé Jean-Claude	1948
	Gautschi Daniel	1940
Arrières:	Dayen P.-Antoine	1948
	Delaloye Jimmy	1942
	Delay Christian	1943
	Germanier André	1943
	Jungo Jean-Pierre	1944
	Sandoz Georges	1945
Demis:	Herrmann Günter	1939
	Luisier Fernand	1948
	Sixt Claude	1943
	Trincherio Serge	1949
	Wampfler Rudolf	1949
Avants:	Elsig Jean-Michel	1947
	Mathez Guy	1946
	Valentini Jean-Yves	1950
	Vergères Roger	1952
	Zingaro Charles	1944

RICHARD INCERTAIN

Blessé par Lala, Jean-Claude Richard a dû quitter le jeu mercredi à la Pontaise. On connaît le problème, voire les conséquences de son remplacement.

Jeudi matin, le président Schwarz n'avait pas beaucoup d'espoir. Richard boitait bas et devait encore consulter la Faculté. Mais, vendredi, sa blessure allait beaucoup mieux, à tel point que l'on espère maintenant la présence de Richard au sein de la défense chaux-de-fonnaire. La décision finale se prendra cependant cet après-midi.

Si, au dernier moment, Richard devait déclarer forfait, quelles sont les intentions de Vincent? Nous ne les connaissons pas, mais on parle un peu de l'entrée du bouillant Choffat (ce jeune employé de banque de 19 ans qui jouait la saison dernière à Tramelan), à la place de Mérillat, ce dernier prenant alors la place de Richard.

Goal!

LES BUTEURS POUR LA LNA

3 buts: Durr (Lausanne), Grahn (Grasshoppers), Heutschi (Servette), Hosp (Lausanne), Kipfer (Lucerne), Mathez (Sion), Muller (Young-Boys), Vuilleumier (Lausanne).

2 buts: Balmer (Bâle), Doerfel (Servette), Elsig (Sion), Hauser (Bâle), Heer (Zurich), Jeandupeux (La Chaux-de-Fonds), Konietzka (Winterthour), Luisier (Sion), O. Messerli (Young-Boys), Milder (Lucerne), Nembrini (Lausanne), Ramseier (Bâle), Risi (La Chaux-de-Fonds), Schuwig (Lucerne). Puis 33 joueurs avec un but.

Germanier

Le capitaine de l'équipe séduisante a sauvé un but « tout fait » contre Lucerne.



aux Services industriels

Grand choix de lustrerie moderne et d'appareils ménagers électricité et gaz

Magasins de vente:

Léopold-Robert 20

Collège 31

LA CHAUX-DE-FONDS

Pour vos fleurs

Serre 79 - Tél. 21231
LA CHAUX-DE-FONDS

PHOTO-CINÉ

Nicolet et fils

LE LOCLE
Place du Marché

LA CHAUX-DE-FONDS
Av Léopold-Robert 59

Se tiennent toujours à votre service

Appareillage
Soudure autogène
Ventilation
Compresseurs

Paul Zysset

LA CHAUX-DE-FONDS
Atelier: Numa-Droz 3
Téléphone 24947

PLAISIR DE LA TÉLÉVISION

le monde à votre portée grâce aux 7 programmes noir et blanc ou couleurs

QUEST-LUMIÈRE

Montandon & C.
ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

Léopold-Robert 114 - Tél. (039) 23131
La Chaux-de-Fonds

Maison du Peuple
RESTAURANT
CITY
Serre 68 — Tél. 21785
LA CHAUX-DE-FONDS

Sa carte, ses vins, ses prix
Son nouveau carnetet

LES FLEURS

TURTSCHY

L.-Robert 57-59
Tél. (039) 24061
LA CHAUX-DE-FONDS

pour vos imprimés publicitaires

typoffset

Rue du Parc 105
Téléphone 32038
LA CHAUX-DE-FONDS

C'est mieux
C'est avantageux
C'est...

Tous vos articles de sport chez le spécialiste

CALAME-SPORTS

Rue Neuve 3
LA CHAUX-DE-FONDS

EAUX MINÉRALES
BIÈRES - LIQUEURS

perbahr

Dépositaire:
Bières Kronenbourg
LA CHAUX-DE-FONDS
Rue de la Charrière 60
Téléphone (039) 23794

Droit au but avec

La Chaux-de-Fonds



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ AU PROCHE-ORIENT : Les Russes avouent avoir violé le cessez-le-feu

L'impasse dans laquelle se trouve la mission de paix Jarring risque fort d'aboutir rapidement à un échec. En effet, les multiples protestations israéliennes contre les violations de cessez-le-feu de la part des Egyptiens et des Soviétiques sont maintenant confirmées par les observateurs anglais et américains et enfin avouées par le Kremlin. Pourtant le Gouvernement soviétique avait vigoureusement démenti les affirmations israéliennes et accusé le gouvernement de Golda Meir de mensonge et de manœuvres de ne pas continuer les pourparlers de paix.

Le gouvernement Nixon désireux de voir les négociations commencer et se poursuivre avait voulu fermer les yeux sur l'évidence même, sans doute pour donner aux Russes la possibilité de cesser l'installation des bases de missiles dans la zone voisine du canal. Mais le Gouvernement soviétique n'a interprété le silence de Washington que comme un désaveu d'Israël et la volonté d'aboutir à n'importe quel prix à un compromis. L'armée russe a continué à installer des dizaines de missiles au bord du canal. Leur nombre s'élèverait à plus de deux cents.

Le Gouvernement israélien a décidé de ne pas continuer le pourparlers de paix tant que les missiles russes ne seraient pas retirés et la situation militaire rétablie comme elle l'était au moment de la signature de l'accord sur le cessez-le-feu. Il attend des Etats-Unis qu'il agisse avec énergie. Mosche Dayan, devant l'attitude énergique du gouvernement de Golda Meir, a renoncé à démissionner, mais menace d'aller détruire les bases de fusées si elles ne sont pas retirées.

Les accusations lancées par la propagande communiste contre Israël de saboter la paix se retournent contre ceux qui les ont lancées. Ce sont les Soviétiques qui en violant les modalités du cessez-le-feu ont saboté la paix et préparent une nouvelle flamme de la guerre contre Israël.

Leur excuse ? Les Américains auraient livré des avions Phantom à

Israël, avions faisant partie des livraisons prévues par contrat. Les clauses du cessez-le-feu précisent que toutes modifications des forces armées dans un secteur de 50 km. à l'Est et à l'Ouest du canal de Suez, sont interdites. Le Gouvernement russe a aussi continué à livrer des armements à l'Egypte. Ce qu'Israël lui reproche, c'est d'avoir installé ces fusées dans la zone interdite par l'accord de cessez-le-feu. L'entraînement et l'équipement des troupes à l'arrière ne sont pas visés. Le prétexte soviétique n'est donc pas valable.

On se trouve actuellement devant un cas semblable à celui qui opposa John Kennedy à Khrouchtchev lors de la tentative d'installer des bases de missiles russes à Cuba. Khrouchtchev avait alors eu le courage — car il en fallait un — de réembarquer ses missiles.

Mais Brejnev n'est pas Khrouchtchev et Nixon n'est pas Kennedy.

Nixon exigera-t-il le retrait des missiles de la région protégée et Brejnev, après avoir été contraint de reconnaître les faits, les retirera-t-il dans l'intérêt de la paix et de la mission Jarring ?

Le cas est plus grave à Suez qu'à Cuba parce qu'aucun traité n'interdisait la construction de bases de missiles soviétiques à Cuba, tandis qu'il s'agit sur le canal de Suez de la violation délibérée d'un accord sur le cessez-le-feu.

J'affirmais dans mon dernier article que l'approbation du plan Rogers par l'URSS était suspecte. Les événements le confirment. La violation du cessez-le-feu avait pour but de susciter des représailles militaires d'Israël, qu'on eût accusé de vouloir la guerre à tout prix. Le gouvernement de Golda Meir doit se garder maintenant d'intervenir militairement. L'opinion publique qui aujourd'hui juge et condamne le machiavélisme du Gouvernement soviétique et découvre le mensonge de ses dénégations se retournerait contre Israël, si son armée recommençait les hostilités. La parole doit rester à la diplomatie. Israël vient de gagner une manche.

Comment le Gouvernement soviétique ne comprend-il pas que, par des actes comme l'invasion de la Tchecoslovaquie et la violation du cessez-le-feu au moment même où s'engagent des négociations délicates et difficiles, il sème la méfiance et le discrédit sur ses initiatives les meilleures et les plus utiles en faveur de la paix et de la coexistence pacifique ? A chaque initiative, on se méfie de quelque subterfuge, et à chaque démenti on pressent un mensonge.

Malheureusement c'est presque toujours vrai.

Jules HUMBERT-DROZ.

Pour lutter contre l'encombrement des villes Le Gouvernement américain favorise les transports en commun

Le Gouvernement américain a annoncé mardi une nouvelle politique destinée à favoriser le remplacement des voitures individuelles par les transports en commun dans les grandes agglomérations.

M. John Volpe, secrétaire aux Transports, a déclaré que les subventions du fonds d'investissement routier aux projets d'aménagement des collectivités locales, seraient désormais attribuées en priorité à ceux qui prévoient un traitement préférentiel pour les transports en commun.

Le Département des transports recommande en particulier que les nouvelles autoroutes d'accès aux grandes villes comportent des couloirs et des

bretelles de sortie spécialement réservés aux autobus, afin de leur faciliter la circulation et d'encourager leur utilisation par les particuliers.

Le gouvernement fédéral distribue chaque année pour 5 milliards de dollars de subventions, qui peuvent financer jusqu'à 90 % du coût des projets routiers des Etats et des villes.

La nouvelle politique du gouvernement répond aux critiques de nombreux parlementaires, qui se plaignent que le fonds d'investissement routier serve surtout les intérêts de l'industrie automobile, sans tenir compte de la congestion qui paralyse déjà la plupart des grandes villes.

LES ÉVÉNEMENTS DANS LE MONDE

La juste révolte d'un peuple en voie de développement

« Jusqu'à une époque récente, les grandes puissances se comportaient comme si l'histoire n'obéissait qu'à leur seule volonté, oubliant qu'ils devaient leur essor aux matières premières et à la main-d'œuvre bon marché des pays qu'ils traitent d'arrière-pensées. »

Ces propos ont été tenus jeudi soir par M. Gustavo Diaz Ordaz, président mexicain, lors d'un banquet offert en son honneur à San Diego, et auquel assistaient six cents personnalités, dont le président Nixon et l'ex-président Lyndon Johnson.

Le leader mexicain a évoqué la tendance au protectionnisme qui s'esquisse dans les orientations commerciales et économiques des Etats-Unis, « tendance qui, maintenue, porterait un rude coup à l'économie du reste du continent américain », a-t-il précisé.

« Il se peut qu'en achetant moins à l'Amérique latine, et à des prix réduits, les Etats-Unis parviennent à améliorer leur économie sous certains aspects. Mais point n'est besoin d'être

s'apercevoir que pareil gain serait mineur et éphémère. Le protectionnisme se retournerait contre les Etats-Unis à brève échéance, pour aggraver le mal que l'on tente d'enrayer », a ajouté le président Diaz Ordaz.

« Tant qu'à travers le monde l'insolente abondance d'une minorité coïtoiera la douloureuse indigence du plus grand nombre, on ne saurait rêver de stabilité dans notre univers », a conclu le chef de l'Etat mexicain.

M^{me} GOLDA MEIR SE REND AUX ETATS-UNIS

Le porte-parole de la présidence du conseil a confirmé vendredi matin que le voyage aux Etats-Unis de M^{me} Golda Meir, prévu pour le mois prochain, avait été avancé, et prendrait place dans la seconde quinzaine de septembre.

Initialement, il avait été prévu que M^{me} Meir, de même que de nombreux autres chefs d'Etat ou de gouvernement assisterait à New York aux cérémonies commémorant le 25^e anniversaire de la fondation des Nations Unies, à la fin d'octobre.

On ignore encore si le départ anticipé du premier ministre, évidemment lié à la crise dans les relations américano-israéliennes provoquée par les violations du cessez-le-feu attri-

buées à l'Egypte, modifieront les plans de M^{me} Meir en ce qui concerne sa présence à l'ONU durant cette période.

FUSION DE L'AUA ET DE LA SWISSAIR ?

Les pourparlers préliminaires à la fusion de la compagnie aérienne autrichienne AUA (Austrian Air Lines) avec la Swissair sont pratiquement terminés, si l'on croit les informations parues dans la presse viennoise.

L'« Arbeiter Zeitung », organe central du Parti socialiste autrichien, déclare en effet vendredi que les compagnies aériennes des deux Etats neutres sont parvenues à un accord, au terme duquel sera créée une compagnie d'aviation commune (vraisemblablement nommée Swiss-Austrian Lines) à laquelle l'AUA participerait à 6 %. Selon la même source, la nouvelle compagnie aérienne entrerait en activité le 1^{er} avril 1972.

Selon des informations fournies par d'autres journaux viennois, la AUA conserverait son indépendance, mais dans un domaine restreint. La AUA mettrait ses appareils à la disposition de la nouvelle société, qui représenterait les droits des deux entreprises. La société serait construite sur le modèle de la SAS.

Toujours selon le journal de la capitale autrichienne, le Conseil d'administration de la Swissair devrait se prononcer le 8 septembre sur la forme de cette fusion, et faire part de ses conclusions jusqu'au 14 septembre au plus tard au conseil de surveillance de l'AUA. La Swissair n'a ni confirmé, ni démenti cette information.

Quatre morts au Mont-Blanc

Quatre alpinistes, dont l'identité est encore inconnue, ont trouvé la mort hier matin sous le col de la Brenva, alors qu'ils tentaient cette ascension sur le versant italien du Mont-Blanc. Ils ont été emportés et ont fait une chute de plus de 600 m., venant s'écraser sur le glacier de la Brenva, à environ 3600 m. d'altitude. L'hélicoptère de la protection civile de Chamonix a repéré les corps que les secouristes vont ramener dans la vallée. Les victimes seraient deux Allemands et deux Français.

Cela s'est passé dans notre pays

Encore trois objecteurs

Siégeant jeudi à Lausanne, le Tribunal militaire de division 10 A, présidé par le colonel Vaucher, a jugé trois nouveaux objecteurs de conscience. Il semble à ce propos qu'un revirement s'opère en ce sens que les tribunaux militaires, qui récemment paraissaient s'être engagés sur la voie de l'exclusion rapide de l'armée, reviendraient à la méthode consistant à prétendre que l'accusé est trop jeune pour savoir ce qu'il fait et qu'il changera d'avis en prison... On n'est pas encore près, semble-t-il, de comprendre en Suisse qu'aucun problème ne se résout par la répression; tout au contraire.

Donc, trois objecteurs étaient cités. Le premier, Bernard Robert-Charrue, de Genève, étudiant, s'est opposé à son école de recrues, l'absence de choix possible entre service civil et service militaire lui paraissant incompatible avec la liberté démocratique. Le jeune homme, qui était dé-

condamnés

fendu par M. Jacques Muhlethaler, président de l'association L'Ecole, instrument de paix, a été condamné à quatre mois d'arrêts répressifs à subir sous forme de travail hospitalier. Il n'a pas été exclu de l'armée. Le second, Albert Friedli, de Fribourg, comédien, faisait défaut à l'audience, étant parti à l'étranger faire du théâtre. C'est Fritz Tuller, de Bienne, secrétaire des Résistants à la guerre, qui le représentait, mais le tribunal ne reconnut pas la légalité de cette représentation. A. Friedli, qui a déjà fait son école de recrues et deux cours de répétition, objet pour motifs politiques. Il a écoupé de trois mois de prison sans exclusion. Le dernier objecteur était un témoin de Jéhovah qui, fidèle aux enseignements de sa secte, refuse tout service à l'Etat, militaire ou civil. Le tribunal l'a condamné à quatre mois d'arrêts répressifs, le jugeant insuffisamment mûr pour l'exclusion de l'armée...

■ UN FAMEUX VACCIN... — Trois étudiants du Technicum de Bâle se sont servis d'un sujet d'une brûlante actualité pour réaliser une farce : installés à la Bankenplatz, ils « vaccinaient » les passants contre le choléra. Revêtus de blouses blanches sur lesquelles ils avaient apposé l'emblème de l'Organisation mondiale de la santé, ils distribuaient aux badauds crédules des morceaux de sucre imbibés de « schnaps » en leur assurant qu'il s'agissait d'un vaccin contre le choléra. Ils remettaient ensuite à leurs « patients » un tract leur recommandant de renouveler la dose trois semaines après la première ingurgitation. Ils avaient déjà vacciné une vingtaine de personnes lorsqu'un médecin s'en est ému et a alerté la police ainsi que le Service cantonal d'hygiène publique. Les responsables de ce simulacre de campagne de vaccination anticholérique ont été conduits au poste de police avant d'être relâchés. Le Service cantonal d'hygiène publique prendra des mesures contre les trois plaisantins.

■ TUÉ DANS UNE MANŒUVRE DE DÉPASSEMENT. — Un accident de la circulation qui s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi à Lustorf, en Singine, a fait un mort et un grand blessé.

Alors qu'un automobiliste, domicilié à Guin roulait de Berg à Mariahilf, il entreprit, suivant une autre voiture, de dépasser un camion près de Lustorf. La première voiture n'ayant pas encore regagné sa droite, le conducteur de Guin ne put éviter une motocyclette qui arrivait en sens inverse. Grièvement blessé dans la collision, le motocycliste, M. Rudolf Tschan, âgé de 48 ans et domicilié à Berne devait décéder peu après son transport à l'Hôpital cantonal de Fribourg. Il était père de deux enfants. Son passager, un camarade qui, comme la victime, travaillait aux PTT, a été grièvement blessé.

Résidus toxiques dans les aliments: Coop Suisse réagit auprès du Conseil fédéral

La direction de Coop Suisse vient d'adresser à H.-P. Tschudi, président de la Confédération et chef du Département fédéral de l'intérieur, une lettre dans laquelle elle soulève le problème de la présence de résidus toxiques dans les aliments. « La présence de résidus d'antibiotiques, et notamment d'insecticides et d'herbicides dans les produits alimentaires apparaît tout particulièrement inquiétante », souligne la lettre.

Aussi Coop Suisse suggère-t-elle au chef du Département de l'intérieur, de réunir une conférence des représentants des milieux intéressés et des autorités pour étudier les mesures que les producteurs et les intermédiaires devraient prendre, ainsi que leur coordination. Cette conférence grouperait notamment les gros distributeurs du commerce de détail, les organisateurs de producteurs agricoles, les importateurs et les grossistes, l'Office fédéral de l'hygiène et les divisions de l'agriculture et du commerce du Dé-

partement fédéral de l'économie publique.

La lettre rappelle qu'au cours du second semestre de 1968, les autorités ont agi rapidement et efficacement quand l'abus de produits toxiques a fait l'objet des premières informations alarmantes. D'emblée, elles ont précisé que l'emploi d'insecticides et de pesticides dans l'agriculture est l'une des principales sources de contamination. Les mesures prises ont permis de contrôler rapidement la situation dans l'économie laitière.

« Aujourd'hui, les résidus en suspens dans le lait et les produits laitiers sont presque généralement inférieurs aux normes de tolérance. En revanche, nombre de produits importés accusent d'inquiétants dépassements de ces normes. »

« On ne saurait cependant, conclut la lettre, limiter l'effort aux produits laitiers. Il doit être intensifié et étendu aussi rapidement que possible à l'ensemble des denrées alimentaires. »

UN PHÉNOMÈNE D'ODONTOLOGIE...

Une Espagnole de 52 ans, dont toutes les dents avaient été arrachées il y a six ans à la suite d'une infection généralisée de la mâchoire, a eu la surprise de voir de nouvelles dents lui pousser.

Cette femme d'un petit village d'Estremadura est, de l'avis des médecins, un cas unique dans les annales.

Bien loin de se montrer satisfaite de ses nouvelles dents, encore trop rares, qui l'empêchent de porter le dentier qu'elle s'était fait faire à grands frais, elle a décidé de faire rentrer les choses dans l'ordre: les dents insolites seront impitoyablement arrachées.



La visite d'un homme embarrassant

D'importantes mesures de sécurité ont dû être prises par le gouvernement de l'Allemagne fédérale en raison de la visite du président Souharto à Bonn. La visite qu'il devait faire à Hambourg a été annulée. Notre photo: soldats montant la garde devant l'Ambassade d'Indonésie à Bonn.